

Le directeur général

Maisons-Alfort, le 19 janvier 2021

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

relatif au « projet de guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des équidés »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste.

L'Anses contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation et à évaluer les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter.

Elle contribue également à assurer d'une part la protection de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux et d'autre part à l'évaluation des propriétés nutritionnelles des aliments.

Elle fournit aux autorités compétentes toutes les informations sur ces risques ainsi que l'expertise et l'appui scientifique technique nécessaires à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de gestion du risque (article L.1313-1 du code de la santé publique).

Ses avis sont publiés sur son site internet.

L'Anses a été saisie le 30 octobre 2018 par la Direction générale de l'alimentation pour la réalisation de l'expertise suivante : Demande d'avis scientifique relatif au projet de guide de bonnes pratiques pour l'application des engagements de la Charte pour le bien-être équin.

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA SAISINE

La filière équine regroupe les activités d'élevage, de loisirs, de sports, de courses, de travail, ou de production de viande.

A ce jour, la protection et le bien-être des équidés est encadré par un arrêté ministériel relatif aux espèces d'élevage, mais sans que les spécificités des équidés soient prises en compte.

Dans ce contexte, prenant en considération l'évolution des préoccupations sociétales, les professionnels de la filière ont souhaité s'engager sur la question du bien-être équin via une charte, signée par le Ministère de l'agriculture en février 2017. Cette charte a été complétée par un guide de bonnes pratiques que les professionnels souhaitent désormais voir reconnu par le Ministère de l'agriculture.

L'Anses a été saisie le 30 octobre 2018 par la Direction générale de l'alimentation pour la réalisation de l'expertise suivante : Demande d'avis scientifique relatif au projet de guide de bonnes pratiques pour l'application des engagements de la Charte pour le bien-être équin.

Plus précisément, il est demandé de :

- Evaluer le projet de guide au regard des recommandations de l'Anses pour l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour assurer le bien-être animal ;
- Identifier les points problématiques, compte tenu des connaissances scientifiques récentes ;
- Proposer des améliorations éventuelles à apporter dans l'optique d'améliorer la protection des équidés et de faciliter l'appropriation du guide par les professionnels ;
- Préciser la fréquence de remise à jour du guide ;
- Etablir quelques points d'autocontrôles (appelés auto-évaluations dans le guide) par échantillonnage avec des seuils critiques déterminés au préalable. Ces éléments doivent permettre d'établir un tableau de bord d'autocontrôles à destination des professionnels.

2. ORGANISATION DE L'EXPERTISE

L'expertise relève du domaine de compétences du comité d'experts spécialisé Santé et bien-être des animaux (CES SABA). L'Anses a confié au groupe de travail (GT) « BEA équin », créé le 16 septembre 2019, l'instruction de cette saisine. Les travaux ont été présentés au CES tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques. Le rapport produit par ce GT tient compte des observations et éléments complémentaires transmis par les membres du CES. Ces travaux sont ainsi issus d'un collectif d'experts aux compétences complémentaires. Les analyses et conclusions ci-dessous ont été validées par le CES SABA réuni les 6 octobre et 10 novembre 2020.

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – prescriptions générales de compétence pour une expertise (mai 2003) ».

Afin de bien analyser le guide, le GT a souhaité auditionner un certain nombre de parties prenantes du guide. Ces auditions ont permis d'éclaircir certains points, notamment au niveau de l'analyse de risque et du développement des différentes mesures.

Les auditions ont concerné les organisations suivantes (cf annexe 1) :

- FNC (Coordination du guide) ;
- AVEF, FNC, FFE, Le Trot, France Galop (Comité de pilotage du guide) ;
- IDELE, FNC (Comité de rédaction du guide et comité pilotage) ;
- IFCE, CNRS (Comité de lecture du guide).

Certaines organisations non gouvernementales (ONG) ont été mentionnées dans le comité de lecture du guide. Bien que les auditions de ces ONG par le GT étaient prévues, elles n'ont pu être effectuées soit en raison de leur absence de réponse (LFPC, SPA), soit en raison des conditions de confinement liées à la crise sanitaire (WELFARM).

Il existe un guide européen « Guide to good animal welfare practice for the keeping, care, training and use of horses¹ » diffusé en juillet 2019, conçu comme un outil de sensibilisation des opérateurs de la filière équine, dont le GT a pris connaissance pour son travail d'évaluation. Il ne remplace pas le projet de guide français qui est plus adapté aux conditions de vie des équidés en France. Cependant sa lecture a permis de relever des points d'intérêt qui sont absents du projet de guide français, élaboré avant la rédaction du projet examiné, et qui ont été repris dans l'analyse des mesures.

¹ https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw_platform_plat-conc_equidae-guide-good-practices.pdf

L'Anses analyse les liens d'intérêts déclarés par les experts avant leur nomination et tout au long des travaux, afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts au regard des points traités dans le cadre de l'expertise.

Les déclarations d'intérêts des experts sont publiées sur le site internet de l'agence (www.anses.fr).

L'expertise de l'Anses ne porte pas sur la vérification des textes réglementaires cités dans le guide.

3. ANALYSE ET CONCLUSIONS DU CES

3.1. Commentaires sur l'attendu par rapport aux lignes directrices produites par l'Anses

Le projet de guide de bonnes pratiques français (GBP) répond globalement aux objectifs de permettre aux professionnels de prendre en compte les spécificités des équidés afin d'améliorer leur bien-être.

L'Anses a publié le 29 janvier 2015 un avis qui définit des lignes directrices pour les professionnels afin de les guider dans la rédaction des guides de bonnes pratiques pour le bien-être des animaux². Le GT a constaté que les attendus de ces lignes directrices étaient globalement bien respectés. Il a néanmoins émis les remarques suivantes :

- Concernant le champ d'application du guide, il est précisé que tous les équidés domestiques sont concernés, mais les ânes, bardots et mulets sont en réalité très peu pris en compte considérés dans le guide. De même, le cheval au travail³ n'est que partiellement considéré alors qu'une mesure spécifique au travail aurait mérité d'être développée en plus des 8 mesures de la Charte ;
- La démarche préliminaire concernant l'analyse de risque n'est pas aboutie et serait à reprendre (cf. chapitre 2.2) ;
- Le guide constitue un tronc commun à toutes les sous-filières qui devra être complété pour inclure les spécificités liées à l'utilisation des équidés dans chaque sous-filière ;
- Le mode de diffusion/distribution du guide au sein des établissements dépend des sous-filières et n'a pas été précisé ;
- Concernant le glossaire, quelques définitions sont à revoir (par exemple, affiliatif au lieu d'affinité, antagoniste...) et sont précisées dans l'analyse des mesures ;
- La procédure de suivi et de mise à jour du GBP n'est pas clairement indiquée ;
- Il serait opportun de compléter la partie « formation » en ajoutant les références des formations existantes (IFCE, DU éthologie du cheval...).
- Le guide a déjà fait l'objet d'une diffusion très large auprès des professionnels, bien avant la phase d'évaluation par l'Anses et de sa validation éventuelle par les autorités. Il est donc nécessaire de veiller à ce que le GBP dans sa version corrigée soit diffusé largement, accompagné d'une note explicative pour s'assurer du remplacement de la version jugée provisoire.

² Avis de l'Anses du 29 janvier 2015 relatif aux recommandations pour l'élaboration d'un guide de bonne pratique pour assurer le bien-être animal (Avis 2014-SA-0252)

³ Cheval au travail : toute utilisation du cheval, sous la selle, à la main ou à l'attelage, que ce soit pour le loisir, la compétition ou pour la traction. Le cheval dans ce cas ne peut pas se déplacer librement.

3.2. Commentaires sur l'analyse de risque

Selon les lignes directrices de l'Anses, une analyse de risques est un prérequis pour la rédaction d'un guide de bonnes pratiques, en particulier sur le bien-être des animaux. Dans le cas présent, cette analyse de risque doit permettre de comprendre comment a été déterminé le choix des huit mesures déclinées dans la Charte et reprises dans le présent guide.

Au travers de la lecture du projet de guide et des auditions, le GT pense que les huit mesures de la charte, reprises pour la structure du GBP, sont davantage issues d'un compromis entre les sous-filières que le fruit d'une analyse de risque *per se*. En effet, l'analyse de risque proposée dans le projet de guide semble avoir été réalisée *a posteriori* pour consolider le choix des huit mesures, ce qui restreint la portée de l'analyse de risque. Le GT regrette que l'analyse de risque ne soit pas une analyse préliminaire à la définition des facteurs pouvant influencer le bien-être des équidés, comme le recommande les lignes directrices de l'Anses.

L'examen du tableau de l'analyse de risque (présenté dans l'annexe 1 du guide) met en évidence une certaine confusion entre les différentes colonnes de ce tableau (atteintes, facteurs). Afin que ce tableau puisse être utilisé et compris par les professionnels, les experts proposent de restructurer cette analyse de risque en considérant comme référentiel l'animal sain et en identifiant les facteurs d'atteinte au bien-être :

- La colonne 2 « Critères de bien-être » est à reformuler en « impossibilité ...
 - d'avoir un état émotionnel positif ;
 - de ne pas avoir de blessures ;
 - d'avoir un comportement normal (s'alimenter, se déplacer, interagir) ;
 - ... »
- Revoir la notation des gravité et fréquence avec ce mode de pensée et de réflexion.

Un exemple de modifications est présenté dans le tableau 1 ci-dessous, avec en gras rouge les propositions ou des commentaires. Un tableau plus complet est présenté en annexe 1 du présent rapport.

Tableau 1 : Exemple de modifications recommandées dans le tableau d'analyse de risque

LIBERTES DU FAWC	CRITERES (WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE Conséquences	GRA VITE	FRE Q	FACTEURS DE CAUSALITE	Remarques générales
Pouvoir exprimer les comportements liés à l'espèce	Impossible de se déplacer	<p>Mélange d'atteinte et de causalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gêne, incapacité ou impossibilité à se déplacer • Posture de douleur/immobilité • Douleur/difficulté à se déplacer • Problème de pied • Engorgement des membres • Problèmes de santé musculo-squelettique et digestive causés par le manque de mouvement • Stéréotypies, agressivité, réactivité <p>A citer uniquement dans expressions d'un état émotionnel négatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Blessures par morsures ou coups faite d'évitement possible 	3	B	<p>Uniquement listés les facteurs liés à l'environnement physique et alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sols difficilement praticables : gadoue, gel, glissant • Logement et voies de circulation inadaptés • Espace disponible pour marcher, notamment dans les stabulations de poneys • Entraves, attaches au piquet (possible uniquement en cas de contention ponctuelle) • Conditions d'hébergement qui ne permettent pas au cheval de se déplacer 16h par jour... • Erreurs nutritionnelles → fourbure • Temps de mouvement insuffisant • Travail irrégulier • Défaut de soins : boiterie sévère, ancienne et non gérée médicalement • Prédispositions génétiques <p>Intégrer également les facteurs liés à l'environnement social intra-spécifique et inter-spécifique</p>	<p>p. 141</p> <p>L'aspect « détention qui permet le mouvement » est bien explicitée à la page 60 du guide</p>

3.3. Commentaires sur les huit mesures visant à assurer le bien-être des équidés

3.3.1. Méthodologie

Chacune des huit mesures a été analysée par le GT et la restitution des analyses est présentée selon une procédure préétablie, dans le but de faciliter la phase de correction à venir par les auteurs du projet de guide. La procédure de restitution se décline ainsi :

- Remarques générales sur la mesure et ses objectifs, avec présentation des points positifs ;
- Titre : reformulation éventuelle et proposition d'amélioration si nécessaire ;
- Objectifs : reformulation et proposition éventuelles ;
- Auto-évaluation : reformulation et proposition éventuelles ;
- Pour les autres rubriques, les commentaires sont regroupés dans un tableau synthétique :

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Indicateurs cheval-centrés	Points importants à modifier dans le guide	Propositions d'améliorations du guide pour une meilleure compréhension
Points de vigilance		
Que faire si		
Ce qu'il faut savoir		

3.3.2. Remarques générales sur les fiches pratiques des huit mesures

De manière générale, chacune des mesures est bien structurée, notamment la rubrique intitulée « ce qu'il faut savoir » qui contient de nombreuses informations, est bien présentée. Néanmoins, des améliorations plus ou moins conséquentes sont nécessaires selon, à la fois, la rubrique et la mesure considérées.

C'est le cas du titre dont la formulation ne correspond pas toujours aux objectifs de la mesure, ou est incomplète ou encore peu explicite. Dans ces cas, une reformulation est proposée par le GT avec parfois des propositions de suppression de certains éléments.

La rubrique « objectifs » mérite également d'être reformulée, en commençant systématiquement par un verbe actif pour harmoniser les différentes mesures.

La rubrique « auto-évaluations » correspond plus à des déclarations de bonnes intentions souvent peu exigeantes, vagues et imprécises, qu'à une véritable démarche de progrès. Le GT a proposé des recommandations pour la reformuler dans chacune des mesures. Dans bien des cas, rien n'est défini quant aux compétences minimales que doivent acquérir les manipulateurs lors des interactions avec l'animal. Il est donc impératif que ce point figure dans le guide, dans la rubrique « formation », en particulier pour la mesure 1.

Dans la rubrique « ce qu'il faut savoir », les propositions et recommandations rapportées doivent être appuyées par des références bibliographiques citées dans le texte afin de garantir la validité des informations apportées et d'aider le lecteur souhaitant élargir sa connaissance. Beaucoup de photos ne sont pas appropriées ou sont peu informatives au risque d'apporter de la confusion ; des commentaires sont apportés par le GT afin que les rédacteurs du projet de guide sélectionnent les illustrations plus à propos. De même, les icônes « smileys » et les couleurs des légendes ne sont

pas toujours adaptées, générant là encore de la confusion. La couleur noire serait plus adaptée dans bien des cas et plus lisible.

Il n'est pas pertinent de garder dans la partie « indicateurs » le terme « environnementaux » car les indicateurs doivent principalement être animal-centrés.

En outre, comme nous l'avons indiqué précédemment (1.5 Commentaires sur l'attendu par rapport aux lignes directrices produites par l'Anses) la notion de « travail » est peu abordée et de manière diffuse dans quelques mesures. Il serait plus légitime de la regrouper dans une mesure à part comportant des éléments généraux liés à l'utilisation du cheval, transversaux à toutes les filières (ex : intégrité physique, dopage, mesures coercitives...). Cette mesure devra être complétée par la suite par chaque sous-filière pour les éléments spécifiques.

De même, les experts soulignent qu'il est nécessaire de développer les spécificités des autres espèces d'équidés comme les ânes, bardots et mulets qui entrent dans le champ d'application du guide.

3.3.3. Analyse des fiches pratiques des huit mesures

3.3.3.1. Mesure 1

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

La mesure 1 porte sur la construction d'une bonne relation homme-cheval en prenant en compte le comportement des animaux et en adaptant les manipulations. Le contenu de la mesure est bien cheval-centré, la relation homme-animal dépendant de l'historique du cheval et du développement de sa socialisation et de la relation avec l'humain. Dans tous les cas, la relation interspécifique doit être entretenue et renforcée.

Le terme « manipulation » doit être défini dans le guide : les manipulations consistent à toucher l'animal ou exercer sur lui certaines contraintes, comme marcher en main alors que l'apprentissage ou l'éducation consiste à développer un système de communication, à donner un cadre aux situations impliquant des interactions homme-animal et à enrichir la relation entre l'homme et l'animal.

Le contexte de la mesure doit être précisé : il ne concerne que l'éducation pour assurer la sécurité des animaux et des humains lors des manipulations courantes, ce qui correspond à la volonté du guide de ne pas intégrer le travail (utilisation du cheval comme par exemple l'attelage, le saut d'obstacle...), mais il faut bien rester dans ce cadre et donc faire attention aux photos qui incluent du travail monté ou attelé, qui mériteraient d'être utilisées dans une mesure spécifique au travail.

La partie « ce qu'il faut savoir » est assez complète et permet de mieux comprendre l'objectif de la mesure et comment utiliser les indicateurs. Elle permet d'introduire les connaissances de base sur la construction de la relation à l'homme et sur la perception sensorielle du cheval, donc éclaire la manière dont on peut les utiliser pour améliorer le bien-être et favoriser la sécurité du cheval et de l'humain. Cependant, le GT attire l'attention des rédacteurs sur les points suivants :

- Il n'y a pas vraiment de consensus scientifique sur la vision du cheval à ce jour, notamment sur ses « zones aveugles » qui sont probablement plus restreintes que ce qui est présenté dans le guide et qui sont aussi variables en fonction des mouvements de la tête du cheval.
- La période sensible à laquelle se fait la socialisation n'étant pas connue chez le cheval, il est nécessaire de le préciser dans le texte.
- La notion de « mauvais traitement » doit être précisée.

Reformulation du titre

Attention l'énoncé n'est pas cheval-centré. La rédaction est compréhensible et positive mais non optimale, car la formulation « veiller à établir une relation de confiance », est vague. « Veiller à établir une relation positive » serait plus clair, d'autant plus qu'à ce jour il est possible de mesurer la valence de la relation homme-cheval mais on ne dispose pas, pour le moment, de moyen pour évaluer le niveau de « confiance » d'un cheval envers les humains.

Proposition de reformulation : assurer la mise en place d'une relation homme-cheval positive lors des interactions et des manipulations.

Reformulation des objectifs

Les objectifs se déclinent autour de l'apprentissage, sans mentionner la nature de ces apprentissages (manipulations et/ou travail). Attention donc à respecter le cadre de la mesure et ne pas considérer le travail du cheval dans cette mesure, qui devrait être traitée dans une mesure à part. Chaque mesure devant avoir ses spécificités, la mesure présente doit rester centrée sur l'établissement d'une relation homme-cheval positive.

Les principales remarques sur les objectifs de la mesure sont reprises dans le tableau suivant. Les objectifs devraient être formulés de manière homogène afin d'améliorer la clarté :

Objectif 1	L'objectif premier de cette mesure est d'établir une relation homme-cheval positive. Connaître les principes de l'apprentissage ne suffit pas. Ajouter qu'il faut assurer une majorité d'interactions positives, en favorisant l'utilisation du renforcement positif, par exemple.
Objectif 2	Reformulation pour rester cheval-centré : « Assurer au cheval un apprentissage progressif, adapté à son état (physique et mental), par une ou des personnes compétentes »
Objectif 3	Objectif important mais pas clairement formulé. L'objectif de la mesure est de construire une relation et des interactions homme-cheval positives. Il faut préciser ce que comprend « Troubles comportementaux » ou retirer ce terme. Il est préférable de parler de comportement dangereux pour l'homme ou pour l'animal. Reformulation : « Appréhender progressivement les situations nouvelles pour l'animal de manière à limiter les réactions indésirables et les risques d'accident. »
Objectif 4	Les objectifs sont tous liés à l'apprentissage, alors que le titre de la mesure met en avant la bonne relation à l'homme. « Assurer une relation à l'homme positive afin de diminuer les risques d'accident ».

Auto-évaluations

Les points présentés dans les auto-évaluations ne sont pas assez précis et parfois non pertinents dans cette mesure. Par exemple, rien n'est défini quant aux compétences minimales que doivent acquérir les manipulateurs. Il est impératif que cette information figure quelque part.

Les experts recommandent les reformulations suivantes sur les items d'auto-évaluation :

- Manipuler régulièrement n'est pas synonyme de manipuler correctement. Reformulation : « Je manipule mes chevaux de manière régulière et j'assure un maximum d'interactions positives afin d'établir une bonne relation à l'homme ».
- On ne peut pas connaître et maîtriser toutes les sources de stress. Il faut préciser ce qui est entendu par troubles comportementaux. Reformulation : « J'assure une éducation permettant au cheval d'apprendre à maîtriser les situations stressantes et nouvelles, afin de réduire les interactions négatives et les risques d'accident ».

- Il faudrait séparer les situations de stress aigu des situations de contraintes chroniques qui n'ont pas les mêmes conséquences. Reformulation : « J'observe le comportement de mes chevaux afin d'adapter mon comportement et d'assurer un contexte serein d'interactions »
- Connaître les principes de l'apprentissage est utile mais pas suffisant pour assurer une relation à l'homme positive. Reformulation : « Je connais les principes de l'apprentissage et j'assure une majorité d'interactions positives au cours des différentes phases de vie de mon cheval (manipulations incluant sevrage, débouillage) et au cours des différentes situations (soins, embarquement) afin d'assurer la mise en place d'une relation à l'homme positive. »
- Cette formulation se rapporte plutôt à l'intégrité physique. Reformulation : « J'adapte les séances d'apprentissage aux capacités physiques et attentionnelles de chaque cheval. J'assure une régularité des séances et je m'assure que le matériel utilisé est adapté à chaque cheval. »

Commentaires sur les autres rubriques

Le Tableau 2 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 1.

Tableau 2 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 1

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Indicateurs cheval-centrés	<p>Remarques valables pour 1>, 2> et 3> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attention aux photos : <ul style="list-style-type: none"> ▫ La majorité n'est pas adaptée à la mesure et ne correspond pas aux légendes ▫ Ajouter des illustrations pour les différents comportements négatifs (menace quand quelqu'un entre dans le box, apathie, par exemple). Bien différencier agression et fuite, les deux devraient être illustrés (point 2 particulièrement). ▫ Pour les comportements positifs : indiquer « avec une attitude positive » pour l'approche (il peut arriver que des chevaux chargent), et la décrire (oreilles en avant...). • Adopter une formulation précise : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Etre précis dans la description en utilisant des termes correspondant à une base scientifique : oreilles en avant / en arrière OK, en revanche, pas d'éléments sur ce que signifient des oreilles mobiles, au niveau du bien-être de l'animal. ▫ Imprécision pour le terme « décontraction » ▫ Eviter les termes comme « accepte les manipulations ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Les photos représentent toutes des personnes immobiles de fait. Aussi, changer le titre avec l'intitulé « Evaluer la réaction du cheval à la présence d'un humain ». • Sur la photo avec les mères et les poulains qui ne viennent ni ne fuient, quelle interprétation doit-on en avoir ? • La dernière photo représente un cheval les oreilles en avant, qui semble plutôt présenter un trop plein d'énergie mais pas une mauvaise relation à l'homme. • P. 26 : manque les indicatifs « smileys » de valence de certaines photos.

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Ajouter aussi que le cheval peut porter une attention positive/ négative envers l'homme sans se déplacer (regard = attention, position des oreilles = valence). Si le cheval est indifférent à l'approche de l'homme : il ne change pas d'activité, il n'y a pas de fuite, d'approche ou de regard. ▫ Retirer le terme « stress », trop vague et ajouter vigilance dans la phrase « Le cheval est en état d'alerte / de vigilance » • La menace doit être ajoutée aux réactions négatives et les postures doivent être décrites. • Les signes de douleur doivent être ajoutés aux signes d'inconfort • Le point 3> doit être centré sur l'éducation et non le travail : les photos doivent donc être adaptées. Pour les experts, le rodéo n'est pas considéré comme un travail, il s'agit d'un cas de maltraitance et il est contraire à l'objectif de BE du cheval que promeut ce guide. Par conséquent, il est recommandé de retirer la photo. 	
<p>Points de vigilance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le chapeau introductif dilue complètement la spécificité de la mesure. Les points de vigilance doivent se concentrer sur les moyens concrets pour assurer une relation positive à l'homme. Cette introduction est à supprimer. • Rester dans le cadre de la mesure : dissocier les activités liées au travail, des apprentissages nécessaires pour établir une relation homme-cheval (marche en main, se laisser brosser, donner les pieds, avoir appris à se laisser examiner et soigner), qui sont au centre de cette mesure. • Dans la mesure spécifique au travail, il conviendra de développer les problèmes liés à l'utilisation de matériel coercitif. • Préciser ce que sont les « mauvais traitements » dans le cadre de cette mesure • Interactions avec le cheval : manipuler les poulains dans les premiers jours de vie est à proscrire (Henry et al 2006 : augmentation de la distance de fuite des poulains, altération de la relation à l'homme plus tard et perturbation de l'agenda développemental). 	<ul style="list-style-type: none"> • Reclasser les items : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Interactions avec le cheval avant les caractéristiques physiologiques qui sont particulièrement vraies lors du travail, qui ne doit pas être considéré ici. ▫ Interactions avec le cheval : d'abord ce qui concerne le cheval, puis les intervenants. • Les propositions manquent de précision : comment appréhender que l'on dépasse les limites physiques et mentales d'un cheval ?

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Que faire si	<ul style="list-style-type: none"> • Reformuler « doivent posséder un grand sens animalier » peu informatif par « doivent posséder les connaissances nécessaires à la gestion de l'espèce ». • Reformuler : préférer « utilisation d'interactions positives » plutôt que « connaissance des principes de l'apprentissage ». 	<ul style="list-style-type: none"> • 1>> Ne pas surprendre le cheval : s'adresse aux personnes extérieures, ce qui souligne la nécessité d'une éducation du public envers la réactivité des animaux (p.ex. usage de panneaux d'information) • 2>> : clarifier en retirant « plus résistants à l'extinction » : l'expression « plus difficiles à supprimer », qui vient juste après étant plus claire. • Retirer les deux derniers paragraphes du point 2>>.
Ce qu'il faut savoir	<ul style="list-style-type: none"> • La légende du spectre acoustique du cheval n'est pas claire (33 500 ou 100 000 Hz ?), illustrer les conséquences serait pertinent (par ex au regard de dispositif visant à éloigner les rongeurs) • Remplacer « capacité sensorielle très développée » par « capacité très différente de l'homme » et « prévenir l'arrivée d'un prédateur » qui n'a pas d'intérêt ici par « détecter des changements non perçus par l'homme » • Développer le paragraphe sur les aptitudes visuelles et illustrer l'intérêt de connaître son champ panoramique, ses capacités d'accommodation qui sont différentes de celles de l'homme. La notion de mémoire de travail n'a rien à faire ici, car cette mesure doit rester centrée sur la relation à l'homme. • Point sur la relation homme-cheval : insister sur le fait que les périodes sensibles (critiques pour la socialisation) sont mal connues. Quelques données disponibles pour les apprentissages : les séances journalières courtes (1 à 5 min) sont déjà très efficaces (Cf. Sankey et al 2010a, 2010b). • Sur le paragraphe du poulain, préciser que trop de manipulations au sevrage peut avoir des conséquences négatives sur la relation à l'Homme. Proscrire clairement les interactions directes poulain/homme à la naissance et conseiller d'interagir uniquement avec la mère dans les premières semaines, voire les premiers mois de vie du poulain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attention, l'émotivité n'est pas directement reliée à la réactivité. La phrase « Les expériences vécues par le cheval peuvent moduler son émotivité » peut être supprimée. • Relation homme-cheval : la première phrase n'est pas claire. Il manque des liens avec les parties précédentes. Il faudrait indiquer en quoi ces informations sont importantes pour comprendre les indicateurs. • Le schéma de gauche de la zone aveugle du cheval n'est pas facile à comprendre. Une vue de face du cheval est plus explicite (donner référence d'un autre schéma). La notion de « zones aveugles » ne fait pas l'objet d'un consensus scientifique, ces zones sont probablement plus restreintes que ce qui est présenté et sont facilement modifiées également par des mouvements de la tête. • La photo avec un poulain manipulé devrait être assortie d'un smiley négatif.

3.3.3.2. Mesure 2

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

La mesure 2 porte sur l'abreuvement et l'alimentation des chevaux, offerts en qualité et quantité adaptées à leurs besoins physiologiques et comportementaux, ainsi qu'aux besoins liés au travail réalisé par le cheval.

La mesure est bien cheval-centrée, et tient également compte de l'activité « travail » du cheval. Cette activité est considérée au sens des dépenses d'énergie et de nutriments induites par l'exercice, en plus de son activité locomotrice réalisée de manière non-contrainte par l'homme.

La partie « ce qu'il faut savoir » est bien rédigée, car elle permet de mieux comprendre l'objectif de la mesure et comment utiliser les indicateurs. En revanche, la mesure ne détaille pas assez le lien entre la nature et l'intensité du travail et les besoins alimentaires induits. De plus, l'emploi du terme « fibres » est inapproprié dans cette mesure : il faut parler d'aliment riche en fibres comme les fourrages (dans ce cas remplacer « fibres » par « fourrages »).

Reformulation du titre

Le titre est correct mais trop long. Proposition d'un titre plus court : « Garantir un abreuvement et une alimentation adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ».

Reformulation des objectifs

Cette mesure ne comporte qu'un seul objectif qui répond au premier principe des cinq Libertés (une alimentation adaptée) en tenant compte non seulement des besoins physiologiques des chevaux mais également de leurs besoins comportementaux (animaux brouteurs, régulation mécanique de l'appétit, nécessité de fourrages en libre-service).

Les besoins comportementaux et nutritionnels définis dans l'objectif englobent à la fois les besoins de base des animaux (activités spontanées/volontaires du cheval incluant une activité physique quotidienne) et les besoins spécifiques liés à l'utilisation du cheval (marche à pied, attelé, monté, reproduction et croissance...).

Reformulation : ~~« Il s'agit de Assurer la bonne santé physique et mentale des chevaux et de prévenir les risques de frustration en respectant leur comportement alimentaire et leurs besoins nutritionnels notamment par l'apport quotidien de fibres »~~

Auto-évaluations

Les auto-évaluations, scindées en deux blocs, dissocient à juste titre abreuvement et alimentation. Les experts proposent quelques modifications, par l'indication de texte noté « supprimé » et de reformulations.

Abreuvement :

- La notion de « bonne qualité » est imprécise et doit être remplacée par « eau de qualité hygiénique satisfaisante » (Anses, 2010)⁴. Ce point d'auto-évaluation doit être considéré

⁴ Avis de l'Anses du 22 avril 2010 relatif à la présence dans l'eau d'abreuvement de divers éléments chimiques (essentiellement aluminium, fer et manganèse) au regard d'un risque éventuel pour la santé des animaux s'abreuvant et du transfert potentiel de ces éléments aux denrées issues de ces animaux

sur le lieu de vie, dans les paddocks et durant les épreuves sportives, entre deux reprises... Reformulation : « Je fournis à mes chevaux un libre accès (24h/24) à une eau de qualité hygiénique satisfaisante et en quantité suffisante, pour assurer leur santé en toute saison.

- La notion de nombre d'abreuvoirs doit être prise en compte. Reformulation : « Je dispose d'abreuvoirs en nombre suffisant dont la conception ne risque pas de blesser les chevaux »
- Point 3 incomplet. Reformulation : « Je m'assure que tous les chevaux savent utiliser les dispositifs d'abreuvement mis à leur disposition et j'entretiens les points d'eau en m'assurant *a minima* quotidiennement que l'accès à l'eau est fonctionnel et que l'eau n'est pas souillée ».

Alimentation :

Les différents points ne sont pas forcément centrés sur les animaux (ex. auto-évaluation 3) et dans l'ensemble, les intitulés sont trop vagues.

- Reformulation du point 1 : « Je fournis à mes chevaux une alimentation en quantité et qualité suffisante, notamment en fourrages à savoir *a minima* 1,5-2 kg de MS de fourrages par jour pour 100 kg de poids corporel de l'animal ».
- Reformulation point 2 : « Je fournis aux chevaux une alimentation adaptée à leur utilisation (marche à pied, attelé, monté, reproduction et croissance...) »
- Point 3 : concernant le stockage, il est suggéré d'être plus explicite en recommandant de limiter la durée de stockage à l'année qui suit la récolte et de réaliser le stockage dans un endroit sec et ventilé. Reformulation : « Je distribue des aliments (fourrage et concentré) de qualité hygiénique satisfaisante et j'assure leur stockage dans de bonnes conditions ».
- Points complémentaires à ajouter :
 - « Je mets à disposition des pierres à sel pour les chevaux »
 - « Je fais vérifier la dentition des chevaux *a minima* tous les deux ans, étant donné la croissance continue des dents chez le cheval ».

Commentaires sur les autres rubriques

La liste des indicateurs doit aussi intégrer la présence de coliques, surtout si celles-ci sont récurrentes et observées sur plusieurs animaux en même temps, c'est un signe d'alerte pour l'abreuvement et l'alimentation.

De même, la note d'état corporel (NEC) et la notation de l'état musculaire doivent être mesurés individuellement mais interprétés en considérant l'ensemble du collectif, en tenant compte de l'âge, du stade physiologique et de l'intensité du travail des animaux.

Le Tableau 3 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 2.

Tableau 3 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 2

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
<p>Indicateurs cheval-centrés</p>	<p>Abreuvement <u>Indicateurs animal-centrés</u> 1> Déshydratation : conserver tous les indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inverser le code couleur : présence de colique en rouge absence en vert • Photo de crottins secs non adéquate, car présence de larves de gastérophiles et crottins datant de plusieurs heures. <p><u>Indicateurs centrés sur la ressource</u> 2> présence/absence de points d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir de manière exhaustive les différents types. Par exemple, ajouter au catalogue des présentations du type de point d'abreuvement, la photo de la mare pour le cheval au pré <p>3> Etat de fonctionnement du point d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préférer une catégorisation détaillée et la plus exhaustive possible à seulement 2 photos <p>4> Etat de propreté du point d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier une catégorisation détaillée et supprimer les 2 photos <p>Alimentation : revoir le plan du paragraphe, voici une proposition : <u>Indicateurs animal-centrés</u> 1> Coliques à répétition (à ajouter) 2> NEC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire la différence entre état d'engraissement et état musculaire. L'état d'engraissement se note bien visuellement et en palpant. • Ajouter que l'utilisation du barème de notation doit être utilisé par des personnes formées et modifier les illustrations relatives au barème de notation p38 • Proposer des photos de chevaux de différentes races et en bon état corporel • Changer le titre avec troubles comportementaux au lieu de stéréotypies • Attention : les stéréotypies et autres troubles comportementaux n'étant pas spécifiques à des problèmes d'abreuvement ni à des problèmes d'alimentation, ce point doit servir d'alerte comme tous les troubles comportementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Séparer le test du seau d'eau des 3 autres mesures (coliques, pli de la peau, consistance des crottins) • Distinguer plus clairement les indicateurs animal-centrés (à regrouper) des indicateurs centrés sur la ressource (à regrouper) • Supprimer la photo de l'abreuvoir avec de la glace : Problème de la température de l'eau : ne pas se contredire à quelques lignes d'intervalle (on casse la glace : point 3 puis on dit que l'eau doit avoir une température de plus de 8°C, point 5) • Parler de l'accessibilité (chevaux dominés) et des abords des abreuvoirs • NEC : ajouter la référence <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une photo d'une paille de qualité pour clarifier le fait que la paille est aussi un fourrage <ul style="list-style-type: none"> • Mentionner la Fiche 4 (plantes toxiques)

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<p>(agressivité, stéréotypie, apathie...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même précaution pour la rubrique « que faire si » (p.43). <p><u>Indicateurs ressources-centrés</u> Les indicateurs doivent être mieux quantifiés et précis :</p> <p>2> Evaluation des quantités ingérées (actuellement indicateur 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire référence aux nouvelles tables INRAE : a minima 1,5-2 kg de MS de fourrages par jour pour 100 kg de poids corporel du cheval. (Martin-Rosset et al., 2012) et éventuellement proposer des aides pour l'évaluation des ressources fourragères : poids des bottes, consommation par jour, par semaine, par an et par cheval. <p>3> Etat et type de fourrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre plus détaillé/précis sur la qualité des fourrages : balles enrubannées et vitesse de consommation, évaluation qualitative des fourrages, moisissures, plantes toxiques... • Rien n'est mentionné sur les aliments concentrés nécessaires à de nombreux animaux en fonction de la qualité de leur ration de base (fourrage), de leur statut physiologique et de leur travail. 	
<p>Points de vigilance</p>	<p>Cette partie est trop succincte et à approfondir. Les propositions manquent de précision, il faut les classer selon qu'elles concernent le cheval ou les ressources.</p> <p>Abreuvement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi distinguer « Etat physiologique » et « abreuvement adapté » ? Etat physiologique seul ne veut rien dire en début de liste. Mettre en relation les besoins avec les productions du cheval. • Qualité, localisation et accessibilité des abreuvoirs à regrouper donc structurer différemment le paragraphe. • Il faudrait dissocier les besoins liés au travail des besoins du cheval à l'entretien. <p>Alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer rationnement de l'alimentation par calcul de ration/rationnement • Mentionner obligatoirement la nécessité de la présence de blocs de sel. 	<ul style="list-style-type: none"> • On pourrait parler plus en détail de l'évaluation des ressources : surfaces disponibles en prairies et gestion, stock de fourrages, achat de concentrés... • Regrouper certains alinéas qui traitent du même point

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<p>un ulcère)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Le comportement spécifique d'un cheval qui a un ulcère, comme se coucher après le repas ou comme présenter des signes de douleur après le repas, devrait faire partie des indicateurs. • 5>>Stéréotypies : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Reformulation du titre : « Que faire si le cheval mange trop vite ou en trop grande quantité ses fourrages » ▫ Même question que celle posée pour la rubrique « Indicateurs » : Comment associer ces troubles alimentaires aux stéréotypies ? ▫ Tous les troubles comportementaux ne sont pas reliés à des problèmes d'alimentation. ▫ Photos pour le 5>> sont OK et illustratives • Ajouter un point 6>> : « que faire si mon cheval présente des troubles comportementaux au moment de la distribution des aliments ? » : vérifier que l'apport en fourrages est à volonté et renvoyer à la fiche 2. 	
<p>Ce qu'il faut savoir</p>	<p>Abreuvement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insister sur l'augmentation des besoins lors de chaleur et/ou d'exercice sportif • Insister sur la présence indispensable de sel <p>Alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • OK sur l'ordre de distribution • Il manque de la bibliographie pour justifier les informations et celle présentée n'est pas à jour (cf. Table) • La partie sur l'herbe est à la fois trop détaillée et pas assez pour comprendre comment gérer la prairie⁶. • Il manque un paragraphe sur les aliments complémentaires, qui peuvent être nécessaires même pour des chevaux à l'entretien, tout dépend du fourrage distribué et du cheval. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque des liens entre cette partie « ce qu'il faut savoir » et les parties précédentes. Il faudrait indiquer en quoi ces informations sont importantes pour comprendre les indicateurs. • La pousse de l'herbe étant irrégulière durant l'année, cela complique la gestion des pâturages. • Les photos fournies sont restreintes à une période/climat favorable, ce qui n'est pas toujours le cas. Il manque une interprétation de ces photos.

⁶https://equipedia.ifce.fr/bibliotheque/3_Guide_pocket_et_autres_pdf/3.1_equi-pature/IFCE-guide-pratique-equi-pature.pdf

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque ou un renvoi vers une mesure spécifique au travail. 	

3.3.3.3. Mesure 3

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

La mesure 3 porte sur l'adaptation de l'hébergement aux chevaux au niveau de la santé (prévention des blessures/maladies) et du bien-être, elle est bien considérée dans un cadre cheval-centré. Globalement, la mesure est bien rédigée, agréable à lire et assez complète. Il y a toutefois quelques imprécisions qui sont à préciser/clarifier. Les textes en jaune (légendes d'illustrations) ne sont pas facilement lisibles.

Reformulation du titre

Le titre n'est pas très bien formulé et trop long. « Aménagé » laisse entendre qu'un pré avec des haies, des arbres et un ruisseau n'est pas adapté.

Proposition de reformulation : « Offrir aux chevaux un lieu de vie approprié assurant leur santé et leur bien-être ».

Reformulation des objectifs

La formulation des objectifs doit être claire et plus directe. Eviter les formules de type « il s'agit notamment de »

Objectif 1	Reformulation : « Assurer au cheval des zones de vie adaptées à ses besoins (alimentation, vie sociale, déplacements lents...) et limitant les risques de blessure, de maladie ou de mal-être »
Objectif 2	Formulation peu claire. En particulier, qu'entend-on par « exploiter au mieux leur environnement », à part le fait qu'il faut assez d'abris pour tout le monde ? Reformulation : « Assurer la présence d'abris naturels ou artificiels suffisants pour abriter l'ensemble des chevaux (aléas météorologiques, insectes piqueurs...) »
Objectif 3 :	Reformulation : « Prévoir des espaces adaptés à la gestion des/pour gérer les situations spécifiques »

Auto-évaluations

Les points présentés dans les auto-évaluations ne sont pas assez précis et parfois non pertinents dans cette mesure. Les experts recommandent les reformulations suivantes :

- Point 1 : le problème n'est pas de vérifier une fois pour toute mais plutôt de vérifier régulièrement l'état des bâtiments/parcelles. Reformulation : « J'assure que l'état de mes bâtiments et de mes parcelles permet de protéger les chevaux des risques de blessure et/ou d'altération de leur bien-être ».

- Point 3 : l'intitulé « adaptés à leurs besoins physiologiques » est insuffisant. Les lieux de vie doivent être adaptés aux besoins physiologiques *sensu stricto* (alimentation/eau...) mais aussi aux besoins comportementaux, posturaux, etc. ce qui implique l'alimentation et les modalités de sa distribution, mais aussi la vie sociale, les déplacements lents...
Reformulation : « Je propose à mes chevaux un lieu de vie adapté à leurs besoins physiologiques, comportementaux et spatiaux »
- Point 4 : supprimer « extrêmes » de l'intitulé « conditions climatiques extrêmes » car l'auto-évaluation doit être axée dans tous les cas sur la présence d'abris en nombre suffisant.
Reformulation : « Je dispose dans mes installations de zones permettant de gérer les situations particulières : poulinage, mise en quarantaine... »

Commentaires sur les autres rubriques

Le Tableau 4 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 3.

Tableau 4 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 3

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Indicateurs cheval-centrés	<ul style="list-style-type: none"> • 1> préciser la nécessité de vérifier l'absence de blessures, ou l'indiquer dans le point 2 suivant • 3> les comportements inhabituels ne doivent pas être liés aux signes d'hyperthermie. Ajouter des déplacements actifs en permanence dans les signes d'hypothermie 	<ul style="list-style-type: none"> • Photos : toutes sont prises dans des abris artificiels. Il manque au moins une photo d'un abri naturel adapté.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'organisation : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Déplacer le paragraphe sur la construction d'un nouveau bâtiment à la fin de la liste des points de vigilance ▫ Ajouter, dans le cas des constructions nouvelles, la nécessité de penser à l'organisation des bâtiments afin de permettre les contacts sociaux entre chevaux (renvoi à la mesure 5) <p>Chevaux hébergés sous abris</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formulation « Hébergé sous abri » n'est pas claire, à remplacer par « hébergé en intérieur ». • Préciser les « hauteurs adaptées » des abreuvoirs : trop bas l'animal risque d'y mettre le pied, mais trop haut est néfaste pour le dos, le cheval ayant l'encolure au-dessus de l'horizontale quand il boit. Idem pour les mangeoires, les râteliers. Pour les portes, faire attention à la hauteur d'ouverture aussi. L'alimentation par terre (ce qui ne veut pas dire directement sur le sol), ou en dessous de l'horizontal de l'encolure doit être privilégiée. • Préciser qu'il faut favoriser des installations permettant les interactions tactiles entre voisins proches. <p>Chevaux hébergés au pré/pâturage ou au paddock</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser qu'il faut proscrire les clôtures réalisées avec du fil barbelé (renvoi à la mesure 6) 	

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer le terme « extrêmes » dans « conditions climatiques extrêmes » et ajouter la protection contre les insectes également. • Même remarque que pour les hauteurs des dispositifs des chevaux hébergés en intérieur. Préciser également que les abris ne doivent pas comporter « d'impasses » et doivent donc disposer d'au moins 2 ouvertures ou d'une grande surface ouverte. • § 5 Qualité des sols : à préciser « pour éviter des atteintes physiques (poussissement des pieds, problèmes de tendon, renvoi à la mesure 6) » <p>Confort thermique</p> <ul style="list-style-type: none"> • §1 : l'intitulé « gestion appropriée des variations brutales de température » est trop vague, sans référence, il faut donc préciser. • §2 : Indiquer qu'il ne faut tondre le cheval que si c'est nécessaire et pas pour la convenance de l'humain. 	
Que faire si	<ul style="list-style-type: none"> • 1>> : retirer l'évaluation de la fréquence cardiaque difficile à enregistrer et ajouter la distribution des fourrages • 2>> et 3>> à regrouper : blessures liées aux clôtures et autres éléments de l'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'état d'hydratation plutôt que de déshydratation • Revoir le choix des photos et être plus exhaustif sur les situations • Insérer des photos de clôtures très abîmées
Ce qu'il faut savoir	<p>Rubrique assez complète, avec quelques précisions à ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser que certaines litières ne doivent pas être consommées (copeaux...) • Ajouter des données optimales pour la ventilation, le renouvellement d'air et la température ainsi que l'hygrométrie pour les locaux • Expliquer la différence entre ventilation et courant d'air nocif. • Insister sur l'approvisionnement en fourrage lors de conditions extrêmes dans des conditions de température basses 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer pourquoi les pailles d'orge et d'avoine sont moins bien que la paille de blé • Supprimer « l'apport d'aliments fibreux » qui ne veut rien dire et laisser uniquement « l'apport de fourrage à volonté ».

3.3.3.4. Mesure 4

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

La mesure 4 porte sur les aspects de repos, confort et comportement naturel. L'énoncé de la mesure n'est pas cheval-centré puisqu'elle commence par un énoncé sur l'environnement. Le

terme « environnement » oriente vers une idée de structuration et aménagement des locaux et des terrains alors que les objectifs de la mesure sont plus larges. Aussi, le terme « environnement » dans le titre n'est pas adéquat.

La partie « ce qu'il faut savoir » est très pertinente, car elle permet de mieux comprendre l'objectif de la mesure et comment utiliser les indicateurs. Elle permet d'introduire l'éthologie et la chronobiologie du cheval. Le recours à des arbres de décision a l'avantage d'analyser la situation par étape, ce qui souligne le caractère multifactoriel des voies de progrès à mettre en œuvre.

Reformulation du titre

La mesure ne tient pas assez compte de la nature de l'exercice, libre versus monté, dont l'impact sur le bien-être diffère : associé plutôt à du positif, dans le premier cas, et susceptible de générer des risques en défaveur du bien-être, dans le second cas. La notion de déplacement volontaire doit donc être clairement introduite dans cette mesure. Il est essentiel de faire la différence entre déplacement libre (déplacement du cheval sans la contrainte de l'homme) et le travail. Une activité de travail ne remplace pas une activité libre du cheval. Les termes « comportement naturel » incluent aussi des activités alimentaires et sociales qui sont l'objet d'autres mesures.

Reformulation : « Assurer des conditions de vie qui favorisent la satisfaction des besoins de repos et de déplacement libre et volontaire des animaux ».

Reformulation des objectifs

La mesure décline des objectifs autour de l'activité et du repos du cheval. Cependant, le mouvement libre et volontaire des chevaux n'est pas mentionné dans ces objectifs alors que la mesure concerne bien les mouvements spontanés des chevaux. Il faut bien distinguer les activités régulières de déplacement (marcheur, travail à pied, attelé ou monté) des mouvements volontaires du cheval. Concernant la fréquence des sorties, peu de littérature scientifique porte sur la quantification du besoin de ces sorties ; une publication scientifique (Lesimple et al., 2020) montre l'effet positif sur le bien-être d'une sortie quotidienne d'une heure (versus pas de sortie). En outre, le guide européen indique un besoin d'une sortie quotidienne.

Objectif 1	Rester cheval-centré Reformulation : « offrir au cheval un lieu de vie adapté à ses besoins... »
Objectif 2	Reformulation en différenciant clairement la possibilité d'avoir des déplacements libres et volontaires (favorable au bien-être) en plus des exercices liés au travail (risques de mal-être)
Objectif 3	Cet objectif laisse entendre que parfois on ne peut pas éviter de laisser un cheval attaché toute la journée, mais l'utilisation prolongée de l'attache ne peut être admise. L'objectif devrait être de limiter les pratiques d'attache au strict nécessaire (soins, transport).

Auto-évaluations

Les points présentés dans les auto-évaluations ne sont pas assez précis. Les experts recommandent des ajouts et reformulations en huit points :

Confort autour du repos

- Point 1, reformulation : « Je m'assure que les chevaux disposent de suffisamment d'espace pour pouvoir s'allonger, se retourner et se relever sans contrainte et sans risque de blessure (je les vois se coucher / je vois des traces de couchage) »

En intérieur

- Reformulation : « Je m'assure que les chevaux disposent d'une litière suffisamment amortissante et absorbante, qui leur permet de se coucher au sec et sans risque de blessure. Sauf contre-indication sanitaire (problèmes respiratoires, toxicité...), la litière paille est favorisée et est fournie en quantité suffisante pour assurer la prévention des atteintes (escarres) ».

En extérieur

- Reformulation : « Je m'assure que les chevaux disposent d'un abri naturel (arbres, haies...) ou artificiel (abri) suffisamment grand pour pouvoir abriter l'ensemble des animaux présents »
- Reformulation : « Je m'assure que les abris peuvent protéger de manière simultanée tous les chevaux des conditions météorologiques particulières chaleur, froid, insectes... ».

Confort autour des déplacements volontaires

En intérieur

- Reformulation : « Je m'assure que les chevaux disposent de temps suffisant de déplacement libre et sans contrainte, au pré ou au paddock, hors des temps de travail, si possible en présence de congénères, qui leur permet entre autres d'exprimer leurs besoins de locomotion. Par conséquent, les chevaux n'expriment pas de comportement d'excitation forte lorsqu'ils sont lâchés ».
- Reformulation : « Je m'assure que les chevaux disposent de suffisamment d'espace pour pouvoir se rouler sans contrainte et qu'ils le font bien (je les vois, ou je vois des traces, au sol ou sur eux). »

En extérieur

- Reformulation : « Je m'assure que les chevaux sont libres de se déplacer sans risque (pas d'entraves en continu, clôtures sans risque...) »
- Reformulation : « Je m'assure que les chevaux disposent de zones de roulage et s'en servent (je les vois faire ou je vois des traces de roulage) ».

Commentaires sur les autres rubriques

Le Tableau 5 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 4.

Tableau 5 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 4

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Indicateurs cheval-centrés	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des indicateurs comme le déplacement libre et volontaire du cheval et l'observation du cheval en liberté. • Les indicateurs doivent être mieux quantifiés et précis. Evaluer l'absence ou la présence d'un comportement n'est pas toujours suffisant : par exemple, indiquer que permettre à tous les chevaux de se reposer n'est pas suffisant ; il faudrait ajouter qu'ils doivent pouvoir se reposer dans toutes les positions, même couchés en décubitus latéral. • Certaines photos proposées ne sont pas pertinentes et il serait plutôt utile d'avoir des illustrations avec suffisamment d'espace pour que les chevaux puissent se mouvoir librement, se reposer. 	<ul style="list-style-type: none"> • La propreté n'est pas un indicateur strict de confort. • Certains indicateurs ne sont pas forcément spécifiques à l'insuffisance d'activité comme l'engorgement des membres qui est un signe d'une activité non adaptée. • Le comportement de défense contre les insectes n'est pas le bon indicateur. Il faudrait plutôt représenter les atteintes cutanées dues aux insectes auxquelles le cheval n'a pu échapper.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Dissocier les activités liées au travail, des déplacements libres et volontaires et spontanés : une activité au travail ne peut pas remplacer une sortie libre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des barbelés (cf. Mesure 3) • La référence à la qualité de la litière n'est pas assez précise
Que faire si	<ul style="list-style-type: none"> • Les définitions sur les signes de fatigue ou des signes de difficultés de mouvements ne sont pas renseignées dans la mesure 4. Ces signes devraient être rappelés dans cette partie, en complément du renvoi aux mesures 6 et 8, et il serait nécessaire de faire le lien avec les indicateurs de la mesure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le logigramme 3 qui est plus général devrait être présenté en premier et donc dans le premier point.
Ce qu'il faut savoir	<ul style="list-style-type: none"> • Le paragraphe sur le travail est à retirer de cette mesure et à intégrer dans une mesure supplémentaire destinée spécifiquement au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque des liens entre cette partie « ce qu'il faut savoir » et les parties précédentes. Il faudrait indiquer en quoi ces informations sont importantes pour comprendre les indicateurs

3.3.3.5. Mesure 5

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

Cette mesure porte sur les contacts sociaux des équidés. Elle est bien cheval-centrée mais, dans les parties « indicateurs cheval-centrés » et « concrètement que faire si », il est important de justifier les propos en renvoyant à la section « ce qu'il faut savoir » qui est très bien rédigée.

De plus, cette mesure doit être plus qu'une suite de déclarations, elle doit permettre de décliner les conditions optimales pour satisfaire les besoins sociaux des animaux, à savoir la nécessité de garantir aux chevaux des contacts visuels, olfactifs, auditifs et tactiles.

Reformulation du titre

Le titre a des imperfections de langage, éviter le pléonasme « contacts sociaux » et « entre-eux ». Il paraît nécessaire d'ajouter également « et en minimisant les contacts négatifs » et de supprimer à la fin de la phrase « afin de limiter les troubles comportementaux »

Proposition de reformulation : « Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs et en minimisant les contacts négatifs ».

Reformulation des objectifs

Les objectifs doivent clairement annoncer qu'aucun cheval ne peut être détenu seul et que la limitation des contacts tactiles ne peut se justifier que pour des raisons sanitaires (clinique vétérinaire, écuries de commerce, écuries de concours, individus en resocialisation).

Objectif 1	Ajout : Proscrire l'isolement social continu.
Objectif 2	Reformulation : « Aménager le lieu de vie des chevaux de manière à permettre des contacts visuels, olfactifs, auditifs et, dans la plupart des cas, tactiles ». (Le terme « contacts sensoriels contrôlés » qui est incompréhensible et prête à confusion, est à supprimer).
Objectif 3	Reformulation : « Constituer des groupes de chevaux en fonction des affinités et des caractéristiques des individus, en privilégiant la stabilité dans le temps de la composition du groupe ».

Auto-évaluations

Comme pour les objectifs, les contacts sociaux ne sont pas une option (tel que le terme « si possible » le laisserait entendre), mais sont impératifs pour garantir le bien-être des chevaux. Dans l'hébergement individuel, les contacts tactiles ne peuvent être empêchés qu'exceptionnellement, pour raison sanitaire ou médicale (maladie infectieuse, phase de resocialisation...).

Les points d'auto-évaluation 3 et 5 sont bien formulés. Le dernier point d'auto-évaluation ne paraît pas pertinent en ne se focalisant que sur les poulains sevrés.

Les experts recommandent les reformulations pour les points d'auto-évaluation suivants :

- Point 1 : « Dans leur lieu de vie habituel, je permets à tous les chevaux d'avoir des contacts tactiles, visuels, olfactifs et auditifs avec des congénères, hors contraintes sanitaires particulière (quarantaine, clinique vétérinaire...) ».
- Point 2 : « Je donne aux chevaux la possibilité d'avoir des interactions physiques, comme par exemple, de pouvoir se toiler mutuellement ».
- Point 4 : « Je maintiens des groupes de chevaux aussi stables que possible ».

Commentaires sur les autres rubriques

Le Tableau 6 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 5.

Tableau 6 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 5

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Indicateurs cheval-centrés	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut annoncer clairement qu'il n'existe pas uniquement « box seul vs en groupe » mais qu'un bon compromis pourrait aussi être « box seul la nuit et longues sorties au paddock/pré avec congénères durant la journée ». • Rajouter un point sur « Evaluer l'absence/la présence de possibilité de se soustraire à une interaction temporairement en cas de besoin » avec des images pour illustrer cela dans un box (paroi demi-fermée, éléments de structure dans stabulation, pas d'impasses, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion de vocabulaire entre « contact olfactif » et « contact naso-nasal » (dans les trois dernières photos). • Très bonne idée de présenter plusieurs situations allant de « contacts sociaux illimités » à « pas de contacts sociaux ». Il faudrait cependant indiquer plus clairement qu'il s'agit d'un gradient entre ☺ et ☹. • Il manque une photo avec les barreaux rapprochés (« box conventionnel »), p.ex. à la place de la 4ème photo qui est redondante avec la 3ème photo. → Privilégier des images de la paroi de séparation du box plutôt que de la fenêtre. • Reformulation du titre de l'item 3 : « Repérer la présence d'individus systématiquement isolés ». Remplacer « limité » par « contraint par ses congénères » pour le §3 • Photos non explicites pour l'item 4 : à supprimer
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Le premier point de vigilance doit être reformulé. Pourquoi un focus a-t-il été mis sur les contacts visuels ? Décliner en contacts visuels, olfactifs, auditifs et tactiles avec les congénères • Rédiger les points de vigilance de manière plus explicite. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Assurer la stabilité de l'organisation sociale : <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas changer constamment les chevaux de groupe - Introduire progressivement un nouvel individu - Constituer les lots en tenant compte des affinités (...) - Etre conscient des risques de blessures liés aux animaux ferrés 	
Que faire si	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser cette partie en partant du cheval hébergé en groupe, puis des problèmes qui y sont liés et finir par le cas des animaux hébergés en box individuel pour raison sanitaire : faire passer le 3>> en position 2>> et reformuler : 	<ul style="list-style-type: none"> • Numérotation revue selon la proposition de la colonne de gauche • 1 >> « dans l'idéal » à proscrire, remplacer par « si possible veiller à organiser une phase de transition ».

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Reformulation pour 2>> « Que faire si les chevaux montrent des signes d'agressivité entre eux ? » • Intégrer ici les éléments du point 3>> qui concernent l'hébergement en groupe. • Reformulation pour 3>> « Que faire si un cheval ne peut pas être hébergé en groupe ? » <p>Inclure ici les éléments du point 3>> qui concernent l'hébergement individuel et ajouter « prévoir une resocialisation progressive pour les chevaux qui ont été isolés trop longtemps ou élevés seuls jusqu'à présent ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 >> Eviter les termes « recommander » et remplacer « intégrer » par « maintenir ». • 2 >> Erreurs dans la légende. • 3 >> Mauvaise image avec le râtelier en hauteur. • 3>> Ajouter : “fourrage disponible ad-libitum en cas d'agressivité (Burla et al. 2016 Effects of feeding management (...) on agonistic behaviour of group-housed horses)”
<p>Ce qu'il faut savoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette rubrique très « cheval nature » est bien rédigée, mais elle apparaît très déconnectée des rubriques précédentes qui concernent les chevaux dans les conditions contrôlées par les humains. • Communication intra-spécifique : Ajouter à ce paragraphe une phrase sur la communication acoustique qui intervient principalement dans le cas de la séparation sociale. • Terminer la partie par une phrase qui conclut sur le travail qui reste à parcourir pour permettre des comportements sociaux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les illustrations en accord avec le texte. Par exemple : il n'y a pas d'image de contacts tactiles alors qu'ils sont notés comme « importants » dans le texte. La photo pour illustrer la communication visuelle est mal choisie. • Grégarité : ajouter « à l'état sauvage » devant « il existe 2 grands types de groupes » pour expliquer que les relations entre femelles sont plus stables que celles entre mâles. • Types d'interactions sociales : supprimer la phrase « la méthode du plus proche voisin... » car il ne s'agit pas de donner des moyens de mesurer mais uniquement d'apporter de la connaissance pour comprendre l'importance de garantir les contacts entre animaux.

3.3.3.6. Mesure 6

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

Cette mesure porte sur la santé des équidés, son suivi et les soins à prodiguer. La mesure est agréable à lire et assez complète. Bien qu'elle soit animal-centrée par essence, les objectifs sont néanmoins focalisés sur les moyens de les atteindre.

La notion de travail est abordée dans cette mesure, mais il serait plus légitime de regrouper ces éléments dans une mesure à part comportant des éléments généraux liés à l'utilisation du cheval, transversaux à toutes les filières (ex : intégrité physique, dopage, mesures coercitives...).

Reformulation du titre

Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé, met l'accent plutôt sur des objectifs de moyens que sur l'animal *sensu stricto*

Proposition de reformulation : « Préserver/Garantir la santé des chevaux en appliquant les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux ».

Reformulation des objectifs

L'ordre de déclinaison des objectifs mérite d'être revu pour répondre au principe « animal-centré ». Les experts du GT proposent la hiérarchisation des objectifs suivante : 1, 2, 7, 5, 6, 3, 4

Les propositions de modification de rédaction des objectifs portent sur les objectifs 4, 6 et 7, en appliquant pour les autres objectifs, un intitulé commençant par un verbe (cf. remarques générales sur les mesures).

Objectif 4	Reformulation : « Appliquer une sélection des reproducteurs qui ne soit pas délétère pour leur santé et celle de leur descendance (éviter les anomalies génétiques, hypertypes, poulinage difficile...) »
Objectif 6	Enlever la notion de douleurs et de lésions permanentes. Il faut supprimer le terme permanent, car aucune douleur et lésion, même temporaire, n'est acceptable. Reformulation : « Supprimer toute douleur ou lésion associée à un défaut dans le harnachement, le matériel ou les aides artificielles »
Objectif 7	Reformulation : « Identifier les causes et prévenir les anomalies du comportement altérant l'état de santé du cheval (hyper agressivité, apparition de stéréotypie...) »

Auto-évaluation

Mettre les aspects règlementaires en premier pour interpeller plus nettement le lecteur du GBP.

Point 2 : « signe d'alerte concernant leur santé », à compléter par « à savoir anomalies cliniques, comportementales et posturales ».

Point 7 : reformulation : « J'assiste ou j'inscris mes salariés à des formations sanitaires et en bien-être animal ».

Commentaires sur les autres rubriques

Le Tableau 7 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 6.

Tableau 7 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 6

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Indicateurs cheval-centrés	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les illustrations : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Certaines illustrations sont plutôt liées à de la maltraitance et doivent être absolument supprimées (fractures du pied, abcès, babouches...) 	<p>2> Evaluer les modifications du comportement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'item « modifications importantes des quantités d'aliments et d'eau consommés » en premier ?

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Ajouter un diagramme pour illustrer les boîtiers postérieures plus difficiles à identifier ▫ Illustrer un état de dégradation intermédiaire (sabot trop long) et, en parallèle, des illustrations d'animaux en bon état <p>3> évaluer les paramètres physiologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'état de la muqueuse, vérifier seulement la muqueuse buccale qui est plus facile à évaluer, en s'appuyant sur des photos adaptées • Ajouter l'état d'hydratation : persistance du pli de peau ou non, en s'appuyant sur des photos adaptées • Préciser pour la prise du pouls que cet acte relève du vétérinaire ou d'un professionnel formé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Puis rassembler tout le reste sous un seul item • Ajouter les paramètres de locomotion
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • « Survenue d'un accident grave » : pas très informatif • Ajouter un point spécifique pour la santé de l'étalon 	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer le terme « gale de boue » qui ne devrait plus être utilisé
Que faire si	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la formulation pour rendre plus fluide la lecture, en homogénéisant la présentation avec des verbes, des précisions ou des suppressions sur des éléments peu rencontrés <p>Point 3>></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre suspicion de fourbure au singulier • Mettre « myosite » (également/ communément appelée coup de sang) pour privilégier la terminologie médicale • Supprimer le terme lymphangite qui est impropre <p>Point 4>></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le protocole de soins indiquer qu'il faut finir par les malades pour éviter la contagion <p>Point 7>></p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer le terme ulcères dans le titre du 7>> et dans le 1er § • Garder le terme ulcère dans 2^{ème} § et remplacer examens complémentaires par « examen gastroscopique » • Préciser les ulcères « <u>gastriques</u> » 	<p>Point 1>></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décubitus : tenter d'apprécier le tonus musculaire • Si trouble de la vigilance penser aux affections du système nerveux central dont les encéphalites et dont la rage ou d'autres zoonoses <p>Point 5 >></p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer la respiration discordante • Enlever le balayage des allées <p>Point 6>> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer « prurit » par « affections cutanées », parler de grattage • §4 préciser « dermite estivale récidivante » • Indiquer « procéder à un diagnostic différentiel » <p>Point 10>></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer en premier le sondage coproscopique régulier pour insister sur le fait qu'il permet d'identifier les chevaux excréteurs méritant d'être vermifugés, et de les distinguer des autres • Eventuellement analyse de l'infestation des pâturages

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Ce qu'il faut savoir	<ul style="list-style-type: none"> • La vaccination contre le tétanos devrait être systématique : à mettre en premier • Dans la partie « vieillissement » : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Ne pas mettre Cushing entre guillemets ▫ Remplacer « hirsutisme » par « hypertrichose » ▫ Indiquer syndrome métabolique sans indiquer équin 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans vermifugation remplacer « de son niveau parasitaire » par « de son niveau <u>d'infestation</u> parasitaire • Les schémas représentant les différentes parties du pied du cheval devraient être remplacés par d'autres schémas plus exacts • Supprimer la 1ère photo du poulinage qui n'est pas informative

3.3.3.7. Mesure 7

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

Cette mesure porte sur la douleur. Globalement, elle est animal-centrée et bien rédigée dans un langage compréhensible et agréable à lire. L'utilisation du cheval est prise en compte dans cette mesure, car elle est susceptible de générer de la douleur. L'accent est porté sur le poulinage mais il faut intégrer toutes les douleurs liées aux techniques de reproduction.

Il y a des redondances avec la mesure 6. Pour certains éléments (coliques, blessures, boiteries, mise-bas), ce n'est pas gênant. Par contre, les points relatifs au sevrage (« bonnes pratiques pour éviter le stress et les blessures qui peuvent y être liées ») devraient être déplacés dans la mesure 6. Il en est de même pour les points liés au soin des sabots.

Plusieurs images sont inappropriées ou manquantes (exemples indiqués dans le tableau 8).

Reformulation du titre

Le titre est correct, court et explicite.

Reformulation des objectifs

La proposition de reformulation des objectifs vise à mieux structurer les phases respectives : identification, prévention et prise en charge de la douleur.

Objectif 1	Reformulation : « Observer le cheval pour identifier précocement la présence de signes de douleur »
Objectif 2	Reformulation : « Identifier les situations pouvant générer de la douleur »
Objectif 3	Reformulation : « Eviter les opérations et manipulations pouvant induire de la douleur. La recherche de solutions alternatives moins douloureuses doit être systématique ».
Objectif 4	Reformulation : « Prendre en charge systématiquement la douleur »

Auto-évaluation

Il est proposé de développer les points d'auto-évaluation en suivant la même logique que les objectifs, c'est-à-dire en séparant les items liés à l'identification de la douleur, puis ceux liés à la prévention et enfin ceux liés à la prise en charge.

Le 1^{er} point d'auto-évaluation sur « je sais reconnaître au plus tôt les signes de douleur » doit être précisé et décliné.

La dichotomie entre élevage et utilisation n'est pas optimale, car certains items (les 3 premiers dans la section « Elevage » par exemple) s'appliquent aussi tout simplement à la vie du cheval autour du travail. Aussi, des changements sont proposés dans les rubriques.

Les points suivants ne sont pas pertinents, car ils relèvent plus de la mesure 6 :

- Je veille à l'entretien des pieds de mes chevaux et suis attentif à la qualité des sols
- Si mon cheval manifeste des symptômes témoignant d'une maladie, je suis les recommandations et les prescriptions de mon vétérinaire
- Je mets en place une technique de sevrage adaptée afin de limiter le stress des poulains et les risques d'accidents, sources de douleur physique ou psychologique

Identification

- « Lorsque je constate que mon cheval ne paraît pas en forme, je recherche des signes de douleur »
- « Je sais reconnaître au plus tôt les différents comportements et postures associés à des douleurs (coliques, boiteries, etc.) »
- « Si mon cheval refuse de réaliser un exercice de façon répétée ou change de gestuelle ou de comportement sur un exercice particulier, je me pose la question de la présence d'une douleur lié à cet exercice »
- « Je prends conseil auprès de mon vétérinaire ou autre professionnel si mon cheval a des réactions ou des postures que je ne comprends pas »

Prévention

- « J'accorde à mon cheval une période de repos et/ou de convalescence suffisante avant de reprendre le travail »
- « Lors de l'utilisation, je n'utilise pas de dispositif ou méthode susceptible de blesser le cheval ou de lui infliger/causer de la douleur »
- « Lors de l'utilisation, je proscriis l'usage de tout moyen visant à masquer artificiellement la douleur, ainsi que toute pratique de dopage »
- « Pendant l'utilisation, j'utilise les aides artificielles de façon à ne pas causer de blessure et/ou de douleur, dans le respect des règlements de la discipline pratiquée »
- « Je veille à ce que mes chevaux ne présentent pas de blessures ni de signes de douleurs liés au harnachement »
- « Je proscriis les méthodes violentes ou les artifices visant à générer des stimulus douloureux dans toutes les étapes d'utilisation comme la technique de barrage en obstacle, les piquants de rênes susceptibles de provoquer des blessures, les guêtres non réglementaires, les enrênements ou autre méthode permettant une hyperflexion prolongée de l'encolure... »

- « Je proscriis toute pratique induisant inutilement de la douleur : réalisation de thermocautérisation ou « feux », « abcès de fixation », sétons, castration aux casseaux et toute pratique sans prise en charge de la douleur ».

Prise en charge

- « En présence de signes de douleur, je me réfère à un professionnel compétent (vétérinaire, dentiste, maréchal-ferrant, saddle/bit-fitter ...) et je suis ses recommandations ».
- « Je surveille plus particulièrement la période autour du poulinage (avant, pendant et après) afin d'éviter une mise-bas trop longue. Je fais appel au vétérinaire si la jument ou le poulain montre des signes de douleur ».

Commentaires sur les autres rubriques

Le Tableau 8 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 7.

Tableau 8 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 7

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
Indicateurs cheval-centrés	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations apportées sont complètes et claires. Le grand nombre d'images et les smileys permet de voir en un coup d'œil les signes de douleur. • Il faudrait revoir la hiérarchisation des indicateurs cheval-centrés : présenter d'abord les signes les plus spécifiques et courants au lieu de commencer avec les moins spécifiques ou des signes d'apparition tardive (état général, fréquences cardiaque et respiratoire, baisse de l'immunité) : 3>> qui fait une bonne introduction générale puis 6>>, 5>>, 4>> et 2 >> fusionnés, 7>>, et 1>> (le moins spécifique et plus associé à une douleur chronique). • 7>> : il faut absolument inclure les sources de douleurs qui sont moins évidentes/moins connues, p.ex. douleurs musculaires liées à une selle mal adaptée (image d'un cheval sensible au pansage sur le dos / mordeur au sanglage avec légende explicative) ou irrégularité de l'allure ou ruades... • Il faut absolument supprimer les photos éthiquement inadmissibles, signes de maltraitance : par exemple p.87, les photos de lésions sévères du garrot et du chanfrein. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le code couleur des légendes associé à la couleur de la mesure apporte de la confusion. La couleur noire serait plus adaptée • Préciser les notions de « syndrome de rétivité », « torpeur », « dépression », sous forme de texte ou en image avec des légendes • Paragraphe sur la douleur chronique à compléter et expliciter : terme stoïque inapproprié, ajouter des images plus pertinentes. • Choisir des images pour illustrer les aspects moins évidents pour les professionnels (p.ex. expression de la douleur plus « subtile »), mettre des images « hors contexte clinique vétérinaire ». • La photo de fourbure n'est pas très démonstrative : position légèrement campée sur les antérieurs mais report du poids vers l'arrière pas visible et photo tronquée.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Les paragraphes prévention et utilisation sont corrects 	

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques complémentaires
	<ul style="list-style-type: none"> L'aspect reproduction semble inachevé. Supprimer le point « poulinage difficile » sur lequel l'éleveur n'a pas d'impact et mettre l'accent plutôt sur les actes de reproduction (aussi inclure par exemple la prévention des blessures/ douleurs chez l'étalon, vulvoplastie, récolte et transfert d'embryons...) 	
Que faire si	<ul style="list-style-type: none"> Rubrique facile à lire et concise. 3 >> : mettre l'accent sur les problèmes de dos 4 >> au-dessous d'« évaluer la gravité des lésions », inclure aussi les douleurs musculaires/ la dorsalgie/ l'hypersensibilité des tissus, différentes plaies ouvertes mais extrêmement fréquentes. Préciser l'importance du recours à un professionnel : vétérinaire, entraîneur/instructeur, sellier/saddle-fitter/ bit-fitter, maréchal-ferrant... 	<ul style="list-style-type: none"> 1 >> Le concept de douleur aigue/chronique apparait ici pour la première fois et il faudrait l'explicitier Le renvoi « voire indicateur cheval-centré » n'est pas juste. Il faut renvoyer à « ce qu'il faut savoir » p. 91. 3 >> on pourrait ajouter immobilité et posture stoïque / dépressive dans la parenthèse (suppression d'appui et boiterie) 5>> remplacer dans le titre et dans la première phrase « lié à la plaie » par « lié à une plaie » Cette partie pourrait être fusionnée avec 1 >> ou déplacée dans la mesure 6.
Ce qu'il faut savoir	<ul style="list-style-type: none"> Bonne définition de la douleur, bien vulgarisée. La référence au RMT est à supprimer d'autant plus que l'ordre de l'énoncé du principe des 3S est inversé. La figure explicative est en revanche trop complexe, pas assez proche de la pratique : suggestion d'une iconographie avec un cheval à qui on prend le pied douloureux. Dessin 1 : le cheval retire son pied (= réflexe immédiat de protection), dessin 2 : le cheval tape l'humain (= réponse organisée et ciblée de défense après intégration de la douleur). Revoir également la référence bibliographique pour ce point. Dernier § de la page 91, reformulation de la dernière phrase : « La technique de castration par casseaux questionne sur la prise en charge de la douleur avant et après l'intervention. Elle doit être abolie ». Il faudrait ajouter un paragraphe sur les douleurs liées aux actions du cavalier / meneur lors de l'utilisation, avec des images pour expliciter les signes de douleurs chez le cheval au travail : position en hyperflexion d'encolure, agressivité au sanglage, actions trop fortes avec les éperons, etc. Ces éléments sont cités dans l'auto-évaluation mais ils ne sont pas abordés en tant que tels dans la mesure. Ajouter le dépistage de la névrectomie. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le texte sur la douleur, remplacer « impressionnant » par « pas forcément facile/évident à identifier » Il faudrait mettre l'accent sur les individus qui expriment la douleur de façon très discrète (chevaux à sang froid, etc.)

3.3.3.8. Mesure 8

Remarques générales sur la mesure et ses objectifs

La mesure porte sur la gestion de la fin de vie des équidés. Globalement, elle est bien rédigée, dans un langage compréhensible et informatif sur les points de règlement relatif à l'euthanasie et l'équarrissage.

La rubrique « ce qu'il faut savoir » contient des informations pratiques intéressantes. Cependant, elle ne développe pas suffisamment les particularités de la vieillesse du cheval et ne propose pas de définition de la fin de vie des animaux.

Sur la base des informations réparties dans les différentes rubriques, il semble que les auteurs du projet de guide résumant la fin de vie des animaux à la période proche de leur mort en incluant les conditions de décès : la mort du cheval peut être naturelle, par euthanasie suite à la survenue d'un accident, d'une invalidité ou d'une maladie incurable ou par abattage pour la consommation de viande. Toutefois, la fin de vie du cheval peut également concerner la période de vie après l'arrêt de son utilisation par l'Homme. Cette période est plus ou moins longue selon les circonstances : fin de vie du cheval accidenté ou malade, fin de vie suite à la fin de la carrière sportive, fin de vie car cheval destiné à l'abattage et la filière viande, fin de vie due à la vieillesse physiologique.

Par ailleurs, le même ordre des items doit être gardé dans toutes les rubriques.

Reformulation du titre

Le titre est clair mais mentionne les soins à apporter aux chevaux tout au long de la vie alors que les objectifs et le déroulé de la mesure ne couvrent que la période après la carrière sportive considérée comme la fin de vie, que le cheval soit vieux ou non. Il faut mettre le titre et les objectifs en adéquation.

Proposition de reformulation : « Continuer d'apporter les soins nécessaires au cheval pour son bien-être et sa santé après la fin de sa carrière et jusqu'à sa mort ; et lui assurer une mort dans des conditions éthiques ».

Un accent est mis sur la nécessité de la « décence » de la mort et que cette mort (en sous-entendant si elle n'est pas naturelle) doit être induite seulement si le cheval ne peut pas être guéri⁷. Ce point permet de souligner que l'euthanasie pour des raisons de convenance du propriétaire n'est pas acceptable éthiquement. Toutefois, l'expression de « conditions décentes » est floue et critiquable car le mot est humain-centré, anthropomorphique et non cheval-centré. Il est plus pertinent de parler de conditions éthiques de fin de vie, épargnant toute douleur physique et mentale induite, comprenant l'abattage pour la consommation de la viande et c'est sans doute la raison pour laquelle le terme euthanasie n'est pas utilisé dans le titre. Etant donné le coût de l'euthanasie et surtout de la prise en charge du cadavre par l'équarrissage, l'option de l'abattage, lorsque le cheval n'est pas exclu de la consommation, n'est pas à négliger, et reste une meilleure option que l'abandon et le défaut de soins.

Objectifs

Le terme fin de carrière ne doit pas comprendre les notions de reconversion des chevaux de sport, qui sont rattachés à la notion de travail. Seule, la notion de fin de vie est à considérer dans les

⁷ Hors nécessités particulières en cas de gestion d'une épizootie.

objectifs. La notion de conditions de mort « décentes » pourrait plutôt être qualifiée de conditions éthiques de fin de vie épargnant toute douleur physique et mentale (cf. commentaires généraux ci-dessus).

Selon le champ de la définition de la fin de vie, il est envisageable de structurer les objectifs de manière à définir les situations rencontrées, ce qui fait écho à l'auto-évaluation :

Objectif 1	Reformulation : « Apporter les soins et les thérapies nécessaires lors des accidents ou les maladies, et procéder à des conditions de mise à mort sans souffrance, si les traitements ne permettent pas de guérir ou de maintenir l'animal dans un état acceptable »
Objectif 2	« Assurer des soins adaptés à l'animal pendant sa période de vieillesse, en procédant à des suivis réguliers de sa santé et adapter son environnement aux difficultés inhérentes à son âge (mobilité, dentition) »
Objectif 3	« Assurer une fin de vie des animaux dans des conditions éthiques »

Auto-évaluation

En pratique, il n'est pas facile de faire la différence entre un vieux cheval et un cheval malade sur la base de l'apparence extérieure.

Plutôt que de dire « je suis conscient des soins spécifiques à apporter à un vieux cheval » qui centre la question sur le propriétaire, ayant une notion de ce qu'il faut faire, un verbe d'action permet de rendre l'auto-évaluation plus centré sur le cheval : « j'applique les soins spécifiques adaptés à l'âge et à l'état physiologique de l'animal ». Il est aussi possible de rédiger des questions précisant la réalisation de ces soins sur le cheval, telles que, pour le cas des vieux chevaux :

- « Je fais entretenir les sabots de mon cheval, même s'il est à la retraite »
- « Je fais vérifier la dentition de mon vieux cheval régulièrement (une fois par an) »
- « Je continue à vermifuger et à faire vacciner mon vieux cheval »
- « Je surveille l'état corporel de mon cheval »
- « J'adapte l'alimentation de mon cheval à ses besoins et à ses capacités de mastication »
- « J'adapte l'environnement social, spatial et climatique aux besoins de mon vieux cheval afin de lui offrir des conditions optimales pour le maintien de sa santé ».

Pour les autres cas de fin de vie liés aux accidents ou maladies incurables, des exemples comparables d'auto-évaluation doivent être proposés.

Les points relatifs à la fin de vie sont liés à des connaissances réglementaires, indispensables qu'il convient de souligner en mentionnant « réglementation sur la fin de vie ».

Commentaires sur les autres rubriques

Le Tableau 9 présente une synthèse des commentaires des autres rubriques de la mesure 8.

Tableau 9 : Commentaires sur les autres rubriques de la mesure 8

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques
Indicateurs cheval-centrés	<ul style="list-style-type: none"> • Le contenu des indicateurs de la rubrique « fin de vie » doit correspondre à une rubrique « accidents graves et maladies incurables » • Les informations apportées sont claires. • La liste des indicateurs cheval-centrés du point « vieux cheval » sont synthétiques et explicites. Ils renvoient aux autres mesures pour plus d'explications • Le point « fin de vie » gagnerait à être complété par le conseil de consulter son vétérinaire en cas de traumatisme grave et de signes de douleur. Ce point est très sommaire par rapport au point précédent. • Un élément manquant dans les indicateurs cheval-centrés semble être la description de l'évolution du comportement du cheval avec la vieillesse. Cela pourrait ensuite déboucher sur un point de vigilance concernant l'absence de comportements normaux et la présence de comportements anormaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les photos ne sont pas informatives : <ul style="list-style-type: none"> ▫ La fonte musculaire du dos et de l'arrière-main ne sont pas seulement liés à l'âge de l'animal et cet indicateur n'est donc pas spécifique de l'âge. ▫ Une partie des images sur la qualité du poil est similaire à celles de la mesure 6. Il est important de décrire l'hypertrichose et le retard à la mue printanière comme signe de la maladie endocrinienne : le syndrome de Cushing, si cela n'est pas fait dans la mesure 6 • Il serait intéressant de lister les maladies liées à la vieillesse
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe synthétique et assez complet • Souligner la nécessité d'un accompagnement vétérinaire <p>Vieux cheval</p> <ul style="list-style-type: none"> • La notion d'espace dépend du contexte (difficultés à marcher, compétition pour les ressources...). • « place du cheval dans la hiérarchie » : la formule n'est pas cheval-centrée. Il s'agit de choisir les congénères de façon à ce que le vieux cheval ait accès aux différentes ressources (alimentation, eau, aire de repos et aire abritée) et puisse avoir des interactions sociales positives* • Rappeler que les vieux chevaux ont un système respiratoire moins tolérant aux environnements poussiéreux 	
Que faire si	<ul style="list-style-type: none"> • Rubrique facile à lire et concise. <p>Vieux cheval</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 >> Il faut retirer la mention aux maladies auto-immunes, car la vieillesse entraîne une baisse de l'immunité qui peut rendre le cheval plus susceptible aux infections. Par ailleurs, la vieillesse est associée au développement de maladies endocriniennes et d'affections tumorales chez le cheval. . Le point de vigilance est ainsi de maintenir les soins de vaccination et de 	

Rubrique de la mesure	Remarques principales	Remarques
	<p>vermifugation et d'avoir un suivi vétérinaire régulier du cheval afin de l'adapter au contexte épidémiologique et de pouvoir détecter la survenue des maladies associées à la vieillesse.</p> <p>Fin de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 >> reformuler : « Que faire si le cheval ne peut plus s'alimenter, s'abreuver et se déplacer » au lieu de « ne peut plus être alimenté, abreuvé et déplacé ». Le cheval doit être le facteur limitant et non les moyens humains d'apport de soins. • 2 >> : préciser les maladies graves incurables qui portent une atteinte sévère à la qualité de la vie • 3 >> : important pour bien faire comprendre l'engagement à long terme lié au fait de devenir propriétaire d'un cheval. 	
Ce qu'il faut savoir	<ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe sur ce qu'est un vieux cheval pas assez détaillé. A compléter avec ces éléments : L'intitulé sur le vieillissement cérébral n'est pas adapté, les aspects les plus visibles étant la perte de l'ouïe, la baisse d'acuité visuelle et une baisse de la capacité à gérer un stress comme le changement d'environnement et de congénères • Certains termes sont erronés. La vieillesse est associée : <ul style="list-style-type: none"> ▫ à une plus grande sensibilité aux infections (et non aux affections) en raison d'une immunosénescence ▫ au développement de maladies endocriniennes (syndrome de Cushing) et d'affections tumorales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les références initiales sur le vieillissement cérébral et du système nerveux central du cheval ne paraissent pas bien choisies (données humaines ou sans preuve scientifique) et sont à retirer :

Proposition de complément pour la rubrique « ce qu'il faut savoir » pour définir ce qu'est un vieux cheval :

Quelle que soit la carrière du cheval, il est usuel que le cheval vive plus longtemps que la durée de sa performance et/ou de ses capacités reproductrices d'une à deux voire trois dizaines d'années. Il existe plusieurs façons d'envisager l'âge et le vieillissement :

- L'âge physiologique correspond au fonctionnement biologique de l'organisme. Il est estimé que le fonctionnement de l'organisme commence à décliner aux alentours de l'âge de 15-20 ans chez le cheval (baisse des capacités reproductrices, baisse de la capacité respiratoire, immunosénescence).
- L'âge fonctionnel dépend de la discipline sportive ou de l'activité du cheval. Par exemple, les chevaux de course ont un pic de performance précoce avant 10 ans alors que le cheval de dressage continue souvent d'améliorer sa dextérité dans les exercices au-delà de l'âge de 15 ans.

- L'âge démographique est déterminé par la distribution des âges des chevaux au sein d'une population donnée et est influencé par l'utilisation du cheval ainsi que le contexte socio-économique, associé à la population étudiée de chevaux. La vieillesse commence à l'âge seuil au-dessus duquel les 25% des chevaux les plus vieux sont répartis.
- L'âge chronologique correspond à un âge réel du cheval en comparaison avec son espérance de vie. La vieillesse se définit alors comme le dernier quart de l'espérance de vie.
- En conclusion, selon le contexte et la population de chevaux concernés, le cheval est déclaré vieux à partir de 15 ou 20 ans et très vieux à partir de 30 ans.

3.4. Commentaires sur les fiches informatives et/ou transversales

3.4.1. Commentaire général

Les 5 fiches sont bien complémentaires des 8 mesures. Il faut cependant assurer une standardisation dans l'iconographie entre les 5 fiches. Par exemple, les encadrés violets dans la fiche 1 présentent un exemple, alors qu'ils présentent les éléments « à savoir » dans la fiche 2.

Les propositions de corrections dans les fiches sont signalées par des mots barrés ou une proposition de reformulation.

Le titre p. 99 indique « fiches pratiques informatives » dans le titre, ce qui rend confus la distinction avec les fiches pratiques des 8 mesures. Il faut donc enlever le terme « pratique ».

3.4.2. Fiche 1

Remarques générales

- Les illustrations ne sont pas toujours faciles à comprendre et une homogénéisation dans la présentation est nécessaire.
- La construction de certains paragraphes est confuse, mélangeant généralités et exemples. Une construction commençant par des données générales suivies d'exemples serait plus didactique.
- La section « punition » ne se justifie pas, le texte correspondant pouvant être déplacé dans la section précédente consacrée au conditionnement opérant.
- La dernière phrase n'a pas lieu d'être ici. La thématique « établir une bonne relation homme-cheval » est traitée dans la mesure 1.

Introduction

- Une question se pose sur la raison du format en italique de la première phrase.
- Le mot « psychologique » dans « activités psychologiques d'un individu » doit être supprimé.
- L'illustration est difficile à comprendre sans avoir lu le texte et doit être plus informative :
 - la notion de répétition de la présentation n'apparaît pas dans l'illustration.
 - pour la partie de droite de l'illustration (Apprentissage associatif), remplacer « 2 stimuli » par « 2 événements » pour être cohérent avec le texte. L'illustration pour le

conditionnement opérant ne permet pas de comprendre que c'est le comportement de l'animal qui va finir par déclencher la récompense.

- Remplacer « stimuli » au singulier comme au pluriel par « stimulus ».

Habituation et Sensibilisation

Reformulation dans le texte du §1 : « L'habituation, ou accoutumance, est une atténuation voire une disparition de la réaction initiale du sujet à un stimulus à mesure que celui-ci est répété et qu'il n'entraîne aucune ~~sans~~ conséquence, positive ou négative, pour le sujet ». « Pour habituer un cheval à un stimulus nouveau et donc potentiellement effrayant, il faudra ~~être vigilant à ne pas déclencher de peur, et donc~~ être patient ».

Les exemples doivent être présentés de manière homogène ainsi, au même titre que l'encadré sur le spray anti-mouches, les 3 photos correspondent à 2 exemples, dont la présentation doit apparaître aussi en encadré (Exemple 1 – Exemple 2)

Cependant, les deux exemples (le spray anti-mouche et surtout l'eau) choisis pour illustrer un processus d'habituation qui normalement n'est pas réalisé sous la contrainte, ne sont pas les meilleurs, pour deux raisons : 1/ En pratique, on utilise principalement le renforcement négatif pour enseigner à un cheval à rester immobile lorsqu'il est soumis à un spray ou douché, cela peut donc porter à confusion ; 2/ La notion de répétition n'est pas très explicite.

Voici d'autres exemples qui pourraient être proposés pour remplacer ces deux exemples :

- Habituation au passage des voitures et camions sur la route en bordure du pré
- Habituation au mors dans la bouche pour un poulain
- Habituation à la présence de l'humain à ses côtés

Le Conditionnement classique ou pavlovien/ Le conditionnement opérant

Il est suggéré de créer un supra-titre pour ces deux types de conditionnement : Apprentissages associatifs.

Conditionnement classique

- La définition générale mérite d'être présentée en premier avant de développer l'exemple brouette-granulés
- Pour la définition générale : il est proposé d'inclure le paragraphe ci-après à l'illustration : « Le conditionnement classique, ou pavlovien, conduit à l'établissement d'une association entre un stimulus neutre avant l'expérience (stimulus conditionnel-SC) et un stimulus déjà signifiant pour l'animal (stimulus inconditionnel-SI). Après répétition de la présentation associée du SC puis du SI, l'animal en arrive à répondre au SC (réponse conditionnelle) de la façon dont il répondait au SI (réponse inconditionnelle).
- Dans le schéma p. 102, remplacer l'exemple du chien avec la cloche par le cheval et la brouette
- Remplacer l'exemple du NON associé à la tape, par l'exemple de l'association de l'intervention du vétérinaire et expérience douloureuse.

Conditionnement opérant

- Reformulation : « Le conditionnement opérant est un apprentissage associatif au cours duquel le cheval apprend à associer ses un comportement donné avec l'apparition d'un événement particulier émanant de son environnement. ». Le renforcement (positif et négatif) ainsi que la punition font tous deux partie du conditionnement opérant.

- La 1^{ère} phrase sur le renforcement est orientée par la précision « qui entraîne une augmentation... » et ne prend pas en compte la notion de punition. Aussi, il est proposé de compléter avec « qui entraîne une augmentation ou une diminution voire une suppression... ». La section « punition » devrait être intégrée à « conditionnement opérant ».
- Le choc électrique est un mauvais exemple de renforcement négatif, notamment d'un point de vue éthique. En pratique, on introduit d'abord un stimulus aversif/désagréable d'une intensité faible et on augmente progressivement son intensité jusqu'à ce que le cheval montre la réponse/le comportement attendu. L'exemple simple et proche de la pratique dans l'encadré violet est très bien. Le titre pourrait être modifié en « Exemple de combinaison de renforcements : apprentissage de l'arrêt ». Un autre exemple est proposé : enseigner au cheval à éloigner son arrière train lorsqu'on veut passer à côté de lui : tapoter progressivement de plus en plus fort si nécessaire, avec un stick sur la cuisse du cheval, cesser au moment où le cheval éloigne ses hanches, correspondant au comportement souhaité. Autre exemple : le cheval qui reçoit de l'eau au moment où il appuie sur la palette de l'abreuvoir automatique.

3.4.3. Fiche 2

Remarques générales

Dans le tout premier paragraphe de la fiche il est évoqué qu'il existe d'autres troubles du comportement, alors que la fiche entière se focalise sur les stéréotypies (tics). Aussi, faut-il renommer la fiche : « Troubles du comportement : le cas des stéréotypies ».

La partie sur les « traitements » est bien faite. Le groupe d'experts suggère d'insister sur le fait que ce n'est pas juste contre-productif mais clairement néfaste d'employer des moyens coercitifs pour diminuer l'expression des comportements stéréotypés.

Néanmoins, il y a, dans la formulation de la fiche, une accumulation d'idées préconçues et des affirmations qui sont issues de pratiques qui ne sont pas toujours validées par des connaissances scientifiques.

Les stéréotypies / définition

La définition d'un comportement stéréotypé ou stéréotypie est à revoir. La définition de référence est la suivante : séquence comportementale, sans but ni fonction apparent, répétée de façon invariante au cours du temps (Odberg, 1978).

Il arrive très fréquemment que les animaux (chevaux compris) arrêtent une « phase » de comportements stéréotypés d'eux-mêmes, et donc l'affirmation qu'une seule stimulation extérieure forte puisse les interrompre, est inexacte. Il est erroné aussi de dire qu'elles sont observées chez toutes les espèces domestiques et sauvages maintenues en captivité, par contre, c'est exact dans la majorité des espèces.

Les stéréotypies / principales formes chez les chevaux

Les descriptions des différentes formes ne sont pas exactes, et méritent d'être revues ; il est suggéré de classer les stéréotypies selon leur nature d'expression : orale ou ambulatoire :

Stéréotypies de nature orale

- Le tic à l'appui n'est pas toujours accompagné d'une ingestion d'air. Le cheval peut très bien juste prendre appui et faire un mouvement de balancier. En revanche, un cheval qui

tique à l'air (ingestion d'air et bruit qui accompagne) peut le faire avec ou sans prise d'appui.

- Le groupe d'experts ne connaît pas d'étude qui montrerait que les mouvements de langue induisent des effets néfastes pour la digestion. Il existe bien une association avec le mal-être / stress qui lui peut entraîner des répercussions digestives mais c'est vrai pour tous les stimulus conditionnés négatifs.

Stéréotypies de nature ambulatoire

- Tic à l'ours : reformuler : « mouvement de balancier de l'encolure qui peut entraîner l'avant main voire l'arrière main. »
- Le titre « Arpentage etc. : » n'est pas utile, étant une déclinaison proche du tic à l'ours. Garder simplement le texte qui est associé.
- L'encensement est une affection, symptôme d'une maladie même si la cause n'est pas toujours identifiée, et pas un tic sensu-stricto. Il est suggéré d'indiquer plutôt « mouvements de tête ».
- Tic du cogneur : la précision « au moment de la ration » n'est pas pertinente et doit être supprimée. En effet, certains chevaux tapent au moment de la ration, de manière non stéréotypée (excitation) et d'autres tapent en dehors de la distribution alimentaire de manière stéréotypée.
- Le texte qui suit l'encadré pourrait être repris dans l'encadré

Les stéréotypies / Facteurs déclencheurs

Le premier paragraphe est source de confusion dans la notion d'éthogramme et de répertoire comportemental. Le fait de ne pas pouvoir exprimer TOUS les comportements propres à l'espèce (éthogramme) n'est pas forcément un problème. Par contre, ne pas pouvoir exprimer les comportements nécessaires dans la situation où est placé l'animal (répertoire comportemental), c'est un problème.

Les comportements stéréotypés ne sont jamais purement d'origine génétique mais il peut y avoir un terrain génétique favorable. Aussi, la reformulation proposée est la suivante : « l'apparition des comportements stéréotypés peut être favorisée par l'existence de contraintes environnementales fortes (restrictions sociales, spatiales, alimentaires...) et aussi par un terrain génétique propice ».

Retirer l'exemple du cheval cogneur qui n'est pas présent dans l'éthogramme du cheval. Remplacer par l'exemple de la lignophagie cité précédemment. Leurs origines sont différentes.

Reformulation sur la frustration : « L'incapacité-impossibilité d'exprimer un certains comportements adapté dans une situation donnée ou à obtenir une ressource convoitée d'exprimer un induit de la frustration qui peut favoriser l'apparition de comportements stéréotypés ».

Modification sur la phrase suivante : « Elles permettraient aux animaux qui les manifestent de mieux supporter un environnement qui outrepassa ses capacités d'adaptation ».

Les deux paragraphes « La production de ces comportements » et « une fois intégré... » ne sont pas pertinents car, en l'absence des détails nécessaires pour clarifier le propos, cette explication raccourcie mène à des contre-vérités et potentiellement à des conclusions contestables associant stéréotypie et plaisir.

Les stéréotypies / conséquences

L'argument sur le « Le fait que le cheval n'avale pas d'air lors de comportement » pour venir en écho à deux conséquences distinctes du stress, l'ulcère et la stéréotypie » n'est pas très compréhensible.

Remplacer le terme pathologie par maladie ou affection. En outre, il n'existe pas de preuve scientifique montrant que l'hypersalivation mène à des affections digestives.

3.4.4. Fiche 3

Remarques générales

Ce guide n'est pas fait pour promouvoir des produits commerciaux, aussi faut-il retirer toutes les mentions à des concepts commercialisés / marques types « écuries actives » ou « paddock paradise » et toutes les mentions de prix.

Introduction

L'usage de la forme italique n'est pas expliqué.

Proposition de modifications dans le texte dans le paragraphe 1 : « est sans doute une bonne solution » à remplacer par « est la meilleure solution ».

Le groupe d'experts soulignent qu'il est dommage d'opposer « hébergement en bâtiment » et « hébergement extérieur (pré/paddock) ». Il paraît important de mettre en valeur les variantes mixtes qui sont souvent un bon compromis entre le bien-être du cheval et les aspects pratiques pour l'humain (p.ex. box individuel la nuit - pré en groupe la journée).

Quel emplacement pour le nouveau bâtiment ?

Cette partie est bien faite.

Quelle surface pour les lieux de vie en intérieur ?

Hébergement individuel :

- Ajouter absolument un paragraphe sur la possibilité d'avoir des contacts sociaux qui doit être garantie et illustrer avec des exemples concrets (1/2 murs, barreaux espacés, box-terrace, etc...) sous forme de photos. Dans le cas de la construction de nouveaux bâtiments, il est vraiment crucial d'indiquer que le bien-être n'est pas seulement une question de surface disponible par animal.
- Remplacer « fréquence et nature des activités du cheval » qui est trop vague par « ...de la fréquence des sorties libres qui permettent les déplacements libres et volontaires (non monté, non tenu) ».

Hébergement collectif :

- Recommandations sur la nécessité de bien préciser les différents types d'hébergement et réfléchir sur une terminologie commune au-delà de concepts commerciaux tels que « Ecurie active » ou « Paddock paradise ». Utiliser à la place une terminologie non-commerciale par exemple des mentions d'hébergements mixtes (partie de la journée en box / au pré en groupe), en groupe en stabulation libre ou en paddock aménagés avec espaces adaptés.
- La phrase sur les besoins en espace réduits quand les chevaux sont en groupe n'est pas valide scientifiquement, et doit de ce fait être retirée.
- Il est nécessaire de compléter par le fait qu'il faut faire attention à éviter les organisations spatiales qui favorisent la possibilité qu'un cheval se trouve bloqué, en évitant les impasses et les angles aigus.

Ajouter une rubrique « mixte », en disant qu'il est également possible de détenir les chevaux individuellement pendant une partie de la journée (p.ex. pour qu'ils soient disponible pour le travail, pour manger leur ration tranquillement, pour se coucher sans être dérangés) ET au pré ou au paddock en groupe pendant une autre partie de la journée (ou la nuit).

Quels matériaux pour construire les lieux de vie

Le paragraphe sur le côté opportunité sociale (§4 p110) mériterait d'être développé dans une partie distincte avec son intitulé.

Quelle ambiance dans les lieux de vie en intérieur ?

Circulation d'air : la précision à la fin du 1^{er} paragraphe « Dans l'idéal... créer des frustrations » est une indication intéressante car ceci est rarement pris en compte.

Eclairage : la notion de suffisant est correcte avec la limite qu'elle doit être proportionnelle à la luminosité extérieure.

Litière

Cette partie est correcte. Par contre, l'affirmation que « ...paille de blé, qui est préférable aux pailles d'autres céréales comme l'orge ou l'avoine » mériterait d'être soutenue par une référence.

Quelques exemples d'infrastructures :

Le concept d'hébergement alternatif doit être présenté de manière générique et non en présentant des concepts commerciaux déposés « écurie active » et « paddock paradis ». La formulation actuelle avec ses illustrations et ses informations détaillées (prix, etc.) correspond à une publicité qui n'a pas sa place dans un guide de bonne pratique.

3.4.5. Fiche 4

Remarques générales

Plutôt que mettre végétaux d'ornement, plantes cultivées et plantes sauvages... les classer en 2 catégories : arbres/arbustes et végétaux herbacés. En effet, il existe beaucoup d'espèces d'ornement qui peuvent être sauvages et vice-versa (comme l'if, le cytise, le buis, le fusain, le robinier, ...).

Il faudrait être plus vigilant dans l'utilisation de l'icône « mortel ». Les plantes toxiques sont toutes potentiellement mortelles. Il faudrait justifier l'utilisation de cette icône.

Introduction

Il pourrait être ajouté :

- Les plantes susceptibles d'entraîner des soucis lors du contrôle antidopage, cf. coquelicot, pavot blanc, canne de Provence...
- Il existe des végétaux toxiques même sans avoir été ingérés, par contact (ex : berce du Caucase) et par inhalation (ex : moutardes noires).

Reformuler le 1^{er} paragraphe car l'indication sur le délai de mort est erronée (« la mort en quelques heures ») car la mort peut avoir lieu après quelques minutes, comme par exemple avec l'if à baie.

L'affirmation « les ruminants ...épurent leurs aliments » est fausse et doit être retirée.

Il doit être mentionné clairement que le risque principal d'intoxication des chevaux avec des plantes est lié à leur mode de vie : pâturage et alimentation avec des foins issus de prairies permanentes.

La phrase « Naturellement les chevaux reconnaissent... », doit être supprimée car elle est fautive : certains sont plus aptes que d'autres, mais tout dépend de leur histoire et autres facteurs inconnus. Dans tous les cas, il est vrai que la reconnaissance des plantes toxiques par le cheval devient très difficile dans le foin, et impossible dans l'ensilage.

Proposition d'ajout : « quasiment toutes les plantes restent toxiques dans le foin, et comme les chevaux sont moins aptes à les trier, il est particulièrement important à veiller à ce que le foin ne contienne pas de plantes toxiques. »

Dans la partie encadrée, ajout d'un point 4 : « Se protéger du cheval et le protéger si le cheval présente des symptômes nerveux ».

Les végétaux d'ornement toxiques pour les chevaux

- Cytise : il en existe des sauvages surtout dans le Sud de la France ; « tombe en convulsions » est impropre « convulse et tombe dans le coma ».
- Laurier rose : ajouter éloigner les chevaux de cette plante car les feuilles mortes restent très toxiques, et peuvent même tuer un cheval si elles trempent dans l'abreuvoir.
- Robinier : tout est toxique sauf les inflorescences. Des chevaux se sont intoxiqués en consommant des feuilles et des rejets.

Remarque générale : dès qu'il y a des troubles digestifs chez le cheval, il y a aussi des coliques.

Les plantes cultivées toxiques pour les chevaux

Le colza contient des glucosinolates mais quelle référence permet de dire que le tourteau est toxique pour le cheval ?

Dans ce paragraphe, les experts du GT recommandent d'annoncer clairement que les chevaux ne doivent pas pâturer sur des champs cultivés : toutes les céréales ingérées peuvent être toxiques à cause de leur amidon (c'est d'ailleurs le sorgho fourrager qui est très toxique en début de végétation), il faut aussi être prudent dans les vergers (pommes, poires et surtout coing...), et ne pas faire pâturer les chevaux dans les cultures de luzerne et de trèfles. Sa nourriture doit être constituée d'herbe (i.e. de graminées fourragères), et exceptionnellement de plantes à fleur connues pour ne pas être toxiques.

- Arum : mettre plutôt une photo de feuilles
- Belladone : photo peu claire, c'est la même toxicité que le Datura pour lequel les symptômes sont mieux décrits.
- Ciguë tachetée : mettre « grande ciguë ». Elle a des taches lie-de-vin à la base de la tige. Elle n'est toxique que fraîche.
- Colchique : changer le nom latin pour « *Colchicum autumnale* ». Même remarque : « est toxique même dans le foin », c'est le cas de toutes les plantes...sauf la grande ciguë et les renoncules. Symptômes : coliques violentes, diarrhées hémorragiques. Quelle référence permet d'ajouter problèmes urinaires et paralysie du train arrière ?
- Datura : nom français « datura stramoine ou datura ». Le datura est toxique dans le foin, mais les graines tombées au sol peuvent être ingérées par le cheval qui broute à ras.
- Digitale : la toxicité n'est pas plus importante dans le foin. Les cas décrits concernent surtout le foin car les chevaux ne semblent pas la consommer fraîche, comme le datura (sauf les graines).

- Euphorbe : remplacer par « les euphorbes ». En frais, si le cheval coupe une euphorbe, en marchant dedans ou avec le nez, il va déclencher une irritation de contact avec le latex.
- Fougère aigle : changer le nom latin en « *Pteridium aquilinum* ». L'intoxication n'arrive que quand cette fougère se trouve en grande quantité dans le foin ou est utilisée en litière.
- Galéga : c'est « le » galéga. Changer les symptômes : il s'agit d'insuffisance respiratoire aiguë avec œdème aigu du poumon et transsudat pleural (liquide jaunâtre dans l'espace pleural).
- Lierre terrestre : photo peu claire.
- Mercuriale : mettre plutôt une photo de la plante femelle, la seule qui est toxique. Préciser qu'elle provoque une insuffisance rénale aiguë avec une coloration des urines (du rose au rouge voire marron).
- Morelle noire et la douce-amère peuvent être toxiques, la photo n'est pas claire.
- Porcelle : préciser dans la parenthèse « harper australien », et expliquer ce que c'est : un mouvement exagéré de fléchissement des membres postérieurs. Plutôt que lier sa présence à certains sols, car elle est très ubiquitaire et ne part plus quand elle s'est installée, il faut préciser que les chevaux en ayant consommé développent une réelle addiction et ne doivent pas être remis en contact avec cette plante.
- Prêle ou prêles (?) : il faudrait plutôt dire : « cette (ou ces) plante est toxique mais elle n'est généralement pas consommée en vert. La consommation régulière de foin en contenant provoque... ».
- Renoncule bulbeuse : non il s'agit de toutes les renoncules... qui ne sont en effet toxiques que si elles sont à l'état frais (donc au pré) mais elles sont rarement consommées, il faut qu'il n'y ait plus d'herbe.
- Sénéçons de Jacob et du Cap : la description clinique doit être la même, ces plantes provoquent des troubles hépatiques aigus ou chroniques. Cette intoxication, si elle est chronique, peut être réversible. Aigu : troubles nerveux violents, les chevaux semblent aveugles et fous, ils poussent au mur. Chronique : amaigrissement sans perte d'appétit, puis dysorexie, coliques et troubles nerveux pouvant entraîner la mort.

Les arbres toxiques pour les chevaux

Il est dommage de ne pas placer ici l'if, le cytise, le robinier, le buis... (cf. proposition de classement faite en introduction). Les remarques portent sur :

- les chênes : les glands et les jeunes feuilles vertes peuvent être toxiques ;
- l'érable sycomore : signaler ce qui est consommé et toxique (samares et plantules) ;
- le noyer : les noix sont encore plus toxiques quand elles sont moisies.

3.4.6. Fiche 5

Remarques générales

La fiche 5 faisant partie intégrante du Guide, le GT l'a gardée dans son expertise bien qu'il s'agisse de textes réglementaires.

Suite à la consultation des documents suivants :

- Légifrance
- Celex règlement 2005/1
- Site de l'IFCE et documents disponibles sur le site⁸
- Cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés. Version du 1^{er} avril 2020⁹

Le journal officiel utilise le terme de classe plutôt que catégorie pour préciser la nature de l'« amende ». En outre, le terme de contravention doit être utilisé à la place d'amende ou de sanction.

Il existe des inexactitudes (détaillées ci-dessous) dans les affirmations écrites dans le document, en particulier sur les dates et les délais. La dernière section sur le registre de transport est incomplète.

Introduction

Le document IFCE-SIRE « Les démarches sanitaires du détenteur d'équidés » affirme que l'IFCE contrôle les détenteurs depuis 2016 (fiche : janvier 2015). Or, les obligations sanitaires citées dans la deuxième phrase ne s'appliquent pas à tous les détenteurs d'équidés (détenteurs professionnels et détenteurs de plus de 3 chevaux pour le vétérinaire sanitaire par exemple)

Identification des équidés

L'encadré grisé contient des imprécisions dans son point 2. : l'identification et la pose de la puce doivent être réalisées avant le sevrage dans le délai maximal de 8 mois suivant la naissance et le formulaire d'identification doit être réceptionné au plus tard le 31 décembre de l'année de naissance. De ce fait, l'information présente dans la flèche 2 en partant de la gauche du schéma page 124 est incorrecte.

La carte d'immatriculation

La déclaration de changement de propriétaire doit être réalisée dans un délai de 30 jours suivant la transaction (réf code rural vérifiée : contravention « 5° Pour tout nouveau propriétaire d'équidé, de ne pas avoir adressé la carte d'immatriculation au gestionnaire du fichier central, dans les trente jours suivant la mutation »). De ce fait, l'information présente dans la flèche 3 en partant de la gauche du schéma page 124 est incorrecte.

Il faut vérifier la date du 27 juillet 2010. La déclaration de détenteur est obligatoire par décret du 23 juillet 2010 paru au JORF le 25 juillet 2010.

Tenue du registre d'élevage

Un registre obligatoire pour tout détenteur d'équidé

Citer la référence de l'arrêté dont est issu le texte entre guillemets.

Que doit contenir le registre d'élevage

Le registre d'élevage doit être conservé au moins cinq ans

⁸ <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/reglementation/obligations-du-detenteur-dequides/>

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/reglementation/identification-propriete/>

⁹ https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj7zY_Qm_LqAhVp8-AKHTKvA0EQFjAAegQIBhAB&url=https%3A%2F%2Fwww.ifce.fr%2Fdocument%2Fcahier-des-charges-ifce%2F&usg=AOvVaw18sbGeXmAPk8fkrdBL1eJG

Une description synthétique des caractéristiques de l'exploitation, dans laquelle le nom du vétérinaire traitant est indiqué et celui du vétérinaire sanitaire si plus de trois équidés (à ajouter).

La signification de la phrase sur le feuillet médicamenteux n'est pas claire.

Les ordonnances et les résultats d'analyse obtenus pour diagnostic ou appréciation de la situation sanitaire sont à conserver et classer avec le registre d'élevage.

Sous quelle forme doit être tenu le registre d'élevage

Reformulation : Impression du registre informatique au moins une fois par trimestre ainsi qu'après toute visite du vétérinaire.

Sauvegarde informatique trimestrielle non modifiable.

Tenue du registre de transport

Qui est concerné ?

Reformulation : Pour tous les transports de plus de 65 km entre le lieu de départ et le lieu de destination (règlement CE 2005/1), dans le cadre d'une activité économique, le registre de transport est obligatoire.

La différence professionnel/particulier est manquante.

Les particuliers transportant leurs chevaux n'ont l'obligation que d'appliquer les règles de la protection animale (transport des animaux dans des conditions compatibles avec leur sécurité et leurs besoins physiologiques). Toutefois, il est vivement conseillé pour les particuliers de tenir un registre de transport afin d'identifier rapidement les chevaux ayant été en contact lors d'un foyer épidémique.

La troisième phrase du paragraphe n'est pas claire car elle mélange professionnel et particulier et parle d'autorisation de transporteur, laquelle s'applique uniquement aux opérateurs économiques et aux éleveurs.

Que doit contenir le registre de transport ?

La liste est incomplète, en particulier « les détails des documents d'accompagnement, y compris le numéro » (règlement CE 2005/1).

3.5. Conclusions et recommandations du CES

Le projet de GBP visant à assurer le bien-être des équins fournit de nombreuses informations pour tous les acteurs de la filière équine. Il s'inscrit dans les engagements promulgués dans la Charte pour le bien-être des équins qui est déclinée en huit mesures définies par les professionnels du cheval.

A l'issue de l'expertise réalisée par l'Anses, il ressort que ce projet de GBP :

- ❖ prend globalement en compte les recommandations de l'Anses relatives à l'élaboration d'un GBP. Plus précisément, il intègre les attendus d'un guide à savoir les objectifs et le champ

d'application, le socle réglementaire, le cadre de construction du guide et sa grille de lecture. Les utilisateurs y sont clairement identifiés, à savoir les professionnels du cheval.

- ❖ apporte des éléments de connaissance et propose une démarche pratique, visant à la sensibilisation et la prise en compte du bien-être animal chez les professionnels du cheval.
- ❖ est accessible par sa construction en chapitres, et une déclinaison en huit fiches pratiques des mesures selon un cadre répété (« objectifs », « auto-évaluation », « points de vigilance », « concrètement que faire si » et « ce qu'il faut savoir »). Ces fiches sont assorties de fiches informatives et/ou transversales. Ce guide apparaît ainsi comme un outil opérationnel directement utilisable par les acteurs, accessible, lisible et pratique, qui devra être complété avec des éléments concernant l'utilisation des chevaux dans les sous-filières.
- ❖ Le champ d'application est décliné de manière plus restreinte qu'annoncé en introduction : les ânes, bardots et mulets ne sont pas considérés. Les spécificités de certains chevaux (poneys, chevaux de trait) ne sont pas évoquées.
- ❖ L'analyse de risque n'a pas été réalisée *a priori* : la détermination des huit mesures a été faite sur la base de la charte bien-être des équidés et non à partir de l'analyse de risque.
- ❖ L'organisation des fiches pratiques de mesures est pragmatique mais le groupe d'expert a identifié des faiblesses dans le contenu :
 - La démarche d'auto-évaluation ne s'inscrit pas complètement dans une démarche de progrès ;
 - Il existe un manque d'homogénéité entre les mesures dans la rédaction des différentes parties ;
 - Certaines formulations sont trop vagues et nécessitent d'être précisées ; certains termes sont inexacts ;
 - Beaucoup d'illustrations ne sont pas adéquates.

Aussi, le GT a proposé des éléments de clarification et de formulation.

L'analyse détaillée des huit mesures et des fiches par les experts a permis de faire ressortir plusieurs recommandations listées brièvement ci-dessous et détaillées dans le rapport :

- ❖ la considération du bien-être doit être en priorité cheval-centrée, ce qui met en évidence l'importance des connaissances sur les besoins physiologiques et comportementaux des animaux, les indicateurs d'atteintes au bien-être et les facteurs de risques ;
- ❖ la prise en compte des conditions de travail du cheval est un enjeu très important pour améliorer le bien-être des équidés : elles méritent donc d'être considérées plus exhaustivement dans le projet de GBP en proposant une mesure spécifique ;
- ❖ le GT recommande de faire une analyse de risque (cf LD guide du guide) en amont du développement de la mesure supplémentaire relative au travail et ceci par sous-filière, en s'appuyant sur les compétences et résultats de la recherche appliquée sur les équidés ;
- ❖ L'auto-évaluation doit se faire dans une démarche de progrès et pas seulement comme une liste de déclarations très vagues. L'objectif doit être de permettre aux acteurs d'analyser leurs pratiques avec leurs conséquences pour l'animal ;
- ❖ Un engagement sur des plans d'action à mettre en œuvre à l'échelle de chaque sous-filière mériterait d'être formulé de manière plus incitative et opérationnelle que sous forme de conseils ;

- ❖ Une base de contrôle est proposée en annexe 5 du GBP, avec 12 items sur un total de 30 centrés sur l'animal, dont le nombre pourrait être revu à la hausse pour renforcer le caractère cheval-centré dans l'évaluation du bien-être ;
- ❖ Les contrôles jouent un rôle clé car ils sont les seuls permettant l'évaluation effective des résultats en termes de bien-être animal ;
- ❖ La mise à jour du guide doit s'inscrire dans une dynamique temporelle, permettant d'intégrer les nouvelles connaissances et le retour d'expérience des actions menées pour une amélioration du bien-être ; un pas de temps de 5 ans paraît raisonnable.
- ❖ Dès à présent, effectuer une révision substantielle de la version du guide analysée par le GT et s'assurer d'une diffusion du guide corrigé en s'appuyant sur les propositions de correction et reformulation du GT, tant pour la déclinaison des mesures que pour les fiches, et les annexes, l'objectif étant de répondre de manière optimale à la prise en compte du bien-être des équidés par les acteurs de la filière.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE

Depuis la publication par l'Anses en 2015 de l'avis relatif aux recommandations pour l'élaboration d'un guide de bonne pratique pour assurer le bien-être animal, ce guide sur le bien-être équin fait partie des premiers à être évalués sur la base de ces recommandations. Il a pu donc être analysé par l'Anses selon une méthodologie qui est désormais commune à tous les guides sur le bien-être animal.

Sur la base de l'analyse de ce Guide par les experts du CES SABA, l'Anses conclut que cet outil, bien conçu pour une utilisation pratique par les professionnels, nécessite cependant encore un travail significatif de réécriture pour atteindre son objectif d'une prise en compte du bien-être des équidés par les opérateurs des filières équines, dans une démarche d'amélioration continue. Le présent avis détaille les points d'amélioration. La prise en compte des remarques de fond dans une nouvelle version du guide est indispensable, tout comme la communication de cette nouvelle version auprès des professionnels, qui ont déjà été destinataires de la version projet.

L'Anses constate par ailleurs que l'analyse de risque telle que décrite dans son Avis de 2015 n'a pas été réalisée *a priori*, comme la démarche le nécessite. Avec les experts, elle sensibilise les rédacteurs du Guide à l'importance de cette démarche, qu'il conviendrait d'appliquer préalablement à la rédaction de la fiche supplémentaire sur le travail du cheval, avec une déclinaison dans les sous-filières.

Ces étapes d'amélioration sont importantes pour garantir l'amélioration du bien-être de tous les équidés.

Dr Roger Genet

MOTS-CLES

Guide de bonnes pratiques, bien-être, équidés
Good practice guide, animal welfare, equine

ANNEXE 1

Présentation des intervenants

PRÉAMBULE : Les experts membres de comités d'experts spécialisés, de groupes de travail ou désignés rapporteurs sont tous nommés à titre personnel, *intuitu personae*, et ne représentent pas leur organisme d'appartenance.

GROUPE DE TRAVAIL

Présidente

Mme Marie-Christine MEUNIER-SALAÜN – INRAE – Bien-être animal

Membres

M. Alain BOISSY – INRAE – Ethologie et bien-être animal

M. Jean-Luc CADORE – VETAGROsup – Santé animale

Mme Clémence LESIMPLE – Ethologie et bien-être des équidés

Mme Nathalie PRIYMENKO – ENV Toulouse – Alimentation animale, toxicologie végétale

Mme Gwénola TOUZOT-JOURDE – ONIRIS – Bien-être et santé des équidés

Mme Anja ZOLLINGER – Agroscope – Ethologie et bien-être des équidés

COMITÉ D'EXPERTS SPÉCIALISÉ-

Les travaux, objets du présent rapport ont été suivis et adoptés par le CES SABA suivant

Président

M. Gilles MEYER – Professeur, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse - Virologie, immunologie, vaccinologie, maladies des ruminants

Membres

Mme Catherine BELLOC – Professeur, Oniris - Ecole Vétérinaire de Nantes - Infectiologie, approche intégrée de la santé animale, maladies des monogastriques.

M. Stéphane BERTAGNOLI – Professeur, Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse - Virologie, immunologie, vaccination, maladies des lagomorphes.

M. Alain BOISSY – Directeur de Recherche INRA Clermont-Ferrand – Theix - Bien-être animal

M. Henri-Jean BOULOUIS – Professeur, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort - Bactériologie, diagnostic de laboratoire, immunologie, vaccinologie

M. Eric COLLIN – Vétérinaire libéral - médecine vétérinaire, médicament vétérinaire, maladies vectorielles, maladies à prion, épidémiologie, maladies des ruminants.

M. Jean-Claude DESFONTIS – Professeur Oniris - Ecole Vétérinaire de Nantes – Physiologie animale, bien-être animal, médicament vétérinaire

Mme Maria-Eleni FILIPPITZI – Vétérinaire épidémiologiste, SCIENSANO (B) – épidémiologie quantitative, évaluation de risque.

M. David FRETIN – Chef du service zoonoses bactériennes des animaux de rente. SCIENSANO (B) - Bactériologie, zoonoses, diagnostic de laboratoire

Mme Emmanuelle GILOT-FROMONT – Professeur, VetAgro Sup – Campus vétérinaire de Lyon – Epidémiologie quantitative, évaluation de risque, interface faune sauvage-animaux domestiques, maladies réglementées.

M. Etienne GIRAUD – Chargé de recherche, INRA Toulouse – Bactériologie, antibiorésistance, maladies des poissons.

M. Lionel GRISOT – Vétérinaire libéral - Médecine vétérinaire, médicament vétérinaire, maladies des ruminants.

Mme Nadia HADDAD – Professeur, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort - Infectiologie, maladies réglementées, zoonoses.

Mme Viviane HENAU – Chargée d'activités de recherche, Anses Lyon – Epidémiologie quantitative, évaluation de risque.

Mme Elsa JOURDAIN – Chargée de recherche, INRA Clermont-Ferrand - Theix - Zoonoses, épidémiologie, interface faune sauvage-animaux domestiques.

Mme Sophie LE BOUQUIN – LE NEVEU – Cheffe d'Unité Adjointe, Unité Epidémiologie, Santé et Bien-Etre, Anses Ploufragan-Plouzané-Niort - Epidémiologie, évaluation de risque, approche intégrée de la santé animale

Mme Sophie LE PODER – Maître de conférences, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort - virologie, immunologie, vaccinologie

Mme Elodie MONCHATRE-LEROY – Directrice du Laboratoire de la rage et de la faune sauvage, Anses Nancy - Virologie, épidémiologie, évaluation de risques, faune sauvage

Mme Monique L'HOSTIS – Retraitée, Oniris - Ecole Vétérinaire de Nantes – Parasitologie, santé des abeilles.

M. François MEURENS – Professeur, Oniris - Ecole Vétérinaire de Nantes - Virologie, immunologie, vaccinologie, pathologie porcine.

Mme Virginie MICHEL – Coordinatrice Nationale Bien-être Animal - Anses - Bien-être animal approche intégrée de la santé animale, épidémiologie, évaluation de risque.

M. Pierre MORMEDE – Directeur de recherche émérite INRA - Bien-être animal, stress.

M. Hervé MORVAN – Chef de service du laboratoire de bactériologie vétérinaire, Labocéa 22 - Bactériologie, diagnostic de laboratoire.

Mme Carine PARAUD – Chargée de projet de recherche en parasitologie, Anses Ploufragan-Plouzané-Niort – Parasitologie, maladies des ruminants.

Mme Ariane PAYNE – Chargée d'étude, ONCFS - Epidémiologie, évaluation de risque, interface faune sauvage-animaux domestiques.

M. Michel PEPIN – Professeur, VetAgro Sup – Campus vétérinaire de Lyon – Infectiologie, immunologie, vaccinologie, maladies des ruminants.

Mme Carole PEROZ – Maître de conférences, Oniris Ecole Vétérinaire de Nantes - Infectiologie, maladies réglementées, approche intégrée de la santé animale.

Mme Claire PONSART – Chef de l'unité des zoonoses bactériennes, Laboratoire de Santé Animale, Anses Maisons-Alfort - Bactériologie, zoonoses, diagnostic de laboratoire.

M. Claude SAEGERMAN – Professeur, Faculté de Médecine vétérinaire de l'Université de Liège - Epidémiologie, évaluation de risque.

Mme Gaëlle SIMON – Cheffe d'Unité Adjointe, Unité Virologie Immunologie Porcines, Anses Ploufragan-Plouzané-Niort - Virologie, immunologie, maladies des monogastriques.

M. Jean-Pierre VAILLANCOURT – Professeur, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal - Epidémiologie, biosécurité, zoonose, évaluation de risque.

PARTICIPATION ANSES

Coordination scientifique

Mme Caroline BOUDERGUE – Chef de projet scientifique, Anses

Mme Charlotte DUNOYER – Chef d'unité UERSABA, Anses

Secrétariat administratif

M. Régis MOLINET- Anses

Mme Isabelle PIERI– Anses

AUDITION DE PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Fédération nationale du cheval (FNC) : Coordination du guide

Mme Armelle RENARD, Directrice FNC

Le Trot : Comité de pilotage et rédaction

M. Arnaud DULUARD, Président de l'Animal Welfare Committee de l'Union Européenne du Trot,

France Galop : Comité de pilotage et rédaction

M. Paul-Marie GADOT, Chef du département livrets de contrôles de France Galop

Association vétérinaire équine française (AVEF) : Comité de pilotage et rédaction

M. Vincent BOUREAU

Fédération française d'équitation (FFE) : Comité de pilotage et rédaction

Mme Déborah BARDOU, Ethologue

Institut de l'élevage (IDELE) : Comité de rédaction

M. Luc MIRABITO, Ingénieur expert bien-être

Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) : Comité de rédaction/ comité de lecture

Mme Christine BRIANT – Ingénieur IFCE, comité de rédaction

Mme Léa LANSADE – Ingénieur IFCE, expert scientifique

CNRS/Université Rennes 1 : Comité de lecture

Mme Martine HAUSBERGER – Directrice de Recherche, Laboratoire ETHOS, expert scientifique

ANNEXE 2

Exemple de modifications recommandées dans le tableau d'analyse de risque

LIBERTES DU FAWC	CRITERES (WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE Conséquences	GRAV	FREQ	FACTEURS DE CAUSALITE Causalités	Remarques générales
Pouvoir exprimer les comportements liés à l'espèce	Impossibilité de se déplacer	<p>Mélange d'atteinte et de causalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Gêne, incapacité ou impossibilité à se déplacer</i> • <i>Posture de douleur/immobilité</i> • <i>Douleur/difficulté à se déplacer</i> • <i>Problème de pied</i> • <i>Engorgement des membres</i> • Problèmes de santé musculo-squelettique et digestive causés par le manque de mouvement • <i>Stéréotypies, agressivité, réactivité</i> <p>A citer uniquement dans expressions d'un état émotionnel négatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Blessures par morsures ou coups faite d'évitement possible</i> <p>A citer uniquement dans comportement social</p>	3	B	<p>Uniquement listés les facteurs liés à l'environnement physique et alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sols difficilement praticables : gadoue, gel, glissant</i> • <i>Logement et voies de circulation inadaptés</i> • <i>Espace disponible pour marcher, notamment dans les stabulations de poneys</i> • <i>Entraves, attaches au piquet (possible uniquement en cas de contention ponctuelle)</i> • Conditions d'hébergement qui ne permettent pas au cheval de se déplacer 16h par jour... • <i>Erreurs nutritionnelles → fourbure</i> • <i>Temps de mouvement insuffisant</i> • <i>Travail irrégulier</i> • <i>Défaut de soins : boiterie sévère, ancienne et non gérée médicalement</i> • <i>Prédispositions génétiques</i> <p>Intégrer également les facteurs liés à l'environnement social intra-spécifique et inter-spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Blessures par morsures ou coups faite d'évitement possible 	<p>p. 141</p> <p>L'aspect « détention qui permet le mouvement » est bien explicitée à la page 60 du guide</p>
	Impossibilité de interagir avec les congénères	<p>Quand possibilité, mentionner l'étendue des possibilités (si box individuel avec/ sans possibilité d'interaction vs. en groupe)</p> <p>Distinguer plutôt ce qui est de l'ordre des interactions agonistiques et des interactions affiliatives pour en apprécier l'équilibre ou non :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interactions agonistiques (agressivité, fuite...) - Interactions affiliatives (flairage, léchage, grooming...) 				<p>p. 148</p> <p>Ces points sont repris à la page 65 du guide</p>
	Impossibilité d'exprimer d'autres comportements	<p>Restrictions comportementales : à organiser.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cpt alimentaire - Cpt exploratoire 			OK pour les causes	

	ts	<ul style="list-style-type: none"> - Jeu individuel - Grooming/toilettage 				
	RHA	<p>Pourquoi 2 lignes pour les RHA ? Absence d'organisation Mélange d'actes et d'états émotionnels Distinguer plutôt entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interactions positives - Interactions négatives <p>Pour comprendre les difficultés éventuelles de docilité</p>			OK pour les causes	Pourquoi n'y a-t-il pas de référence à des tests d'approche et d'évitement classiquement réalisés dans les protocoles d'évaluation du bien-être?
Absence de peur et détresse	Impossibilité d'avoir des émotions positives	<p>3 lignes pour émotions positives mais ces lignes correspondent plutôt à 2 états de stress (hyperréactivité vs. dépression) et des réactions de stress aigu Concevoir uniquement 2 lignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence/présence d'émotions négatives - Absence/présence d'émotions positives 			Manque les facteurs d'enrichissement (physique, social, cognitif)	<p>p. 149 Pourquoi n'y a-t-il aucune référence au QBA ? (actuellement seule méthode validée pour appréhender les états émotionnels des animaux)</p>

en gras les propositions ou des commentaires